

Rapport HSE (Santé, Sécurité, Environnement)

Extraits du document de référence 2018



5.1 UNE POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE AU SERVICE D'UNE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DURABLE	P. 1
5.2 SÉLECTION DES RISQUES POUR LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	P. 1
5.3 TABLEAU DE BORD DE LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	P. 7
5.4.3 Un cadre de travail de qualité, sûr et sain	P. 10
5.5 UNE DÉMARCHE ENGAGÉE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX	P. 19
5.7.3 L'intégration des enjeux de responsabilité d'entreprise dans la chaîne d'approvisionnement	P. 51

5.1 UNE POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE AU SERVICE D'UNE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DURABLE

Depuis plus de quinze ans, Thales déploie de façon proactive une politique affirmée en matière de responsabilité d'entreprise fondée sur les standards internationaux les plus élevés.

Cette démarche de Thales s'incarne notamment au travers de son engagement au sein du Pacte Mondial des Nations unies dont il est signataire depuis 2003. Thales adhère à ses dix principes relatifs aux droits de l'Homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ces engagements, mis en œuvre sur la base d'accords et de bonnes pratiques garantissant la démarche responsable du Groupe dans la conduite de ses activités, lui ont permis d'atteindre, dès 2012, le niveau *Global Compact Advanced* du programme de différenciation du Pacte Mondial des Nations unies.

La pertinence de la politique de responsabilité d'entreprise du Groupe a également été reconnue par le *Dow Jones Sustainability Index (DJSI)*. Ainsi, en 2018, pour la deuxième fois consécutive, Thales a été classé comme l'entreprise ayant développé au niveau mondial la politique de responsabilité d'entreprise la plus avancée au sein du secteur "Aérospatial & Défense" par le *Dow Jones Sustainability Index (DJSI)*. De même, l'agence de notation extra-financière MSCI a attribué, pour la troisième année consécutive, la note AA à Thales pour sa politique de responsabilité d'entreprise, soulignant ainsi la constance de l'effort mené par Thales dans ce domaine.

Enfin, Thales publie annuellement un rapport intégré responsabilité d'entreprise qui a pour objectif de détailler auprès de l'ensemble des parties prenantes - collaborateurs, clients, fournisseurs, partenaires commerciaux, communautés locales, autorités publiques, ONG, etc. - la manière dont l'organisation interagit avec son écosystème et utilise les capitaux pour créer cette valeur à court, moyen et long terme.

Cette dynamique est aujourd'hui suivie au niveau du Conseil d'administration du Groupe par le Comité stratégique et responsabilité sociale et environnementale.

5.2 SÉLECTION DES RISQUES POUR LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

En vue d'identifier les risques RSE susceptibles d'être sélectionnés pour la Déclaration de Performance Extra-financière, le Groupe a tout d'abord identifié 15 risques RSE à partir de plusieurs sources :

- la cartographie des risques Groupe ;
- la matrice de matérialité publiée dans le rapport intégré du Groupe ;
- un recensement des enjeux RSE identifiés comme significatifs pour les entreprises du secteur Aéronautique/Défense par le *Sustainability Accounting Standard Board (SASB)*, le *Dow Jones Sustainability Index (DJSI)* et l'agence de notation extra-financière MSCI ;
- une étude des enjeux RSE mis en avant par les entreprises françaises et étrangères comparables en termes de secteur d'activité et de taille.

Ces enjeux RSE ont été évalués par les principales fonctions support du Groupe (1) qui ont hiérarchisé les risques “bruts” associés (c’est-à-dire avant prise en compte des mesures de remédiation), à l’aide d’échelles d’impacts et d’occurrence.

À partir de cet univers de risques bruts hiérarchisés, le Groupe a sélectionné 6 risques répondant à la définition stricte des articles L. 225-102-1 III alinéa 1 et R. 225-105 I 1° du Code de commerce, lesquels invitent à considérer, pour la Déclaration de Performance Extra-Financière, les principaux risques (y compris, lorsque cela s’avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d’affaires, ses produits ou ses services), relatifs à la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, les effets de cette activité quant au respect des droits de l’Homme et à la lutte contre la corruption et l’évasion fiscale.

Les 6 risques ainsi sélectionnés portent sur :

1. la diversité et l’inclusion,
2. la protection de la santé et sécurité des collaborateurs,
3. les impacts environnementaux liés aux activités du Groupe,
4. l’anticipation des normes environnementales dans la conception des produits,
5. la conformité aux règles concernant l’éthique des affaires (notamment, lutte contre la corruption et le trafic d’influence),
6. la vigilance sur le respect par les fournisseurs des enjeux de responsabilité d’entreprise.

(1) Représentants des Directions Financière, Santé, Sécurité & Environnement, Ressources Humaines, Achats, Audit, Risques & Contrôle Interne, Stratégie & Marketing, Éthique & Responsabilité d'Entreprise, Communication (Fondation Thales), ainsi que du Secrétariat Général et de la Direction générale.

La présentation de ces risques figure dans la section “3. Facteurs de risques, gestion des risques et contrôle interne” du document de référence 2018. Elle est reproduite ci-dessous.

Identification du risque	Suivi et gestion du risque
1. Diversité et inclusion	
<p>Dans un environnement culturel et technologique plus globalisé, l'accroissement de la diversité des équipes et le développement d'une culture d'entreprise plus inclusive représentent des leviers importants de soutien à l'innovation et à la créativité grâce à une plus grande pluralité des approches, des points de vue et des idées.</p> <p>Le manque de diversité pourrait peser sur la capacité du Groupe à prendre en compte des changements importants de technologie, d'attentes clients ou de modèles économiques et avoir ainsi des conséquences négatives sur sa compétitivité, son activité et sa rentabilité.</p>	<p>Depuis 2016, des objectifs volontaristes de renforcement de la diversité et de l'inclusion au sens large ont été fixés pour l'ensemble du Groupe et font l'objet d'un tableau de bord de suivi trimestriel (voir section 5.4.2).</p> <p>Afin de favoriser la diversité des équipes et l'inclusion des collaborateurs dans le respect de leurs différences, le Groupe a mis en place une gouvernance dédiée et structurée autour d'un Comité de pilotage, d'un Conseil de la Diversité et de l'Inclusion et d'une fonction centrale Diversité et Inclusion.</p> <p>S'agissant de la mixité et de l'égalité professionnelle en France, le Groupe déploie depuis 2004 des plans d'actions négociés dans le cadre d'accords conclus avec les organisations syndicales.</p> <p>Depuis 2009, Thales a signé un accord européen IDEA, porteur d'engagements dans les domaines de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les actions du Groupe en la matière sont détaillées en section 5.4.2.</p>
2. Santé et sécurité au travail	
<p>S'ils étaient mal maîtrisés, l'évolution des modes d'organisation du travail, le renforcement des dispositions réglementaires relatives à l'environnement de travail et les enjeux de sécurité industrielle exposerait le Groupe à des sanctions, des coûts induits et des risques d'image.</p> <p>Par ailleurs, l'absence d'environnement de travail de qualité est susceptible de nuire à la motivation des équipes.</p>	<p>Le Groupe a mis en place une organisation dédiée visant à prévenir les risques liés à la santé et la sécurité au travail dans les pays comme dans les grandes entités, sur les sites Thales comme sur les chantiers extérieurs. Cela inclut également l'anticipation des risques liés aux substances et produits et la gestion des situations de crise sanitaire majeures pouvant intervenir à l'échelle internationale.</p> <p>Des actions concrètes sont mises en œuvre en matière de prévention des risques liés à la santé et à la sécurité au travail des collaborateurs et en matière de qualité de vie et de bien-être au travail</p>

Identification du risque	Suivi et gestion du risque
	<p>par la Direction des Ressources Humaines Groupe et la Direction Santé, Sécurité et Environnement Groupe (voir section 5.4.3).</p> <p>Une évaluation et un suivi régulier des risques auxquels peuvent être exposés les collaborateurs et les entreprises intervenantes sont réalisés dans tout le Groupe. Des comités de pilotage transverses regroupant les médecins experts et/ou le réseau des correspondants HSE se réunissent plusieurs fois par an (voir section 5.4.3).</p>
<p>3. Impacts environnementaux liés aux activités du Groupe</p>	
<p>Les émissions générées par les activités du Groupe sont susceptibles d'affecter l'environnement et l'utilisation de produits du Groupe par les clients est susceptible de contribuer à la production de gaz à effet de serre contribuant au réchauffement climatique.</p> <p>Le Groupe est toutefois exposé de manière limitée à ces risques de dommages à l'environnement, dans la mesure où il met en œuvre principalement des activités d'ingénierie et de développement logiciel.</p> <p>Néanmoins, si certaines de ses activités industrielles ne respectaient pas les lois et réglementations applicables en la matière, le Groupe serait exposé à des sanctions, à une dégradation de son image de marque, voire à un refus par certains clients de s'engager avec Thales.</p> <p>Enfin, les risques induits par le changement climatique (catastrophe naturelle, rupture de la chaîne d'approvisionnement, instabilité des marchés, ...) pourraient avoir des effets négatifs sur la performance du Groupe et son modèle d'affaires.</p>	<p>Une analyse des risques environnementaux est régulièrement mise à jour en fonction des activités exercées, des évolutions scientifiques et techniques ainsi que des nouveaux enjeux et des évolutions réglementaires. En soutien de cette analyse, qui intègre aussi la responsabilité sociétale de l'entreprise, le Groupe a déployé sur l'ensemble de ses sites une organisation et des outils visant à assurer la maîtrise et la limitation des impacts environnementaux de ses activités (voir sections 5.5.2 et 5.5.3).</p> <p>À cet égard, au 31 décembre 2018, le montant des provisions pour risques environnementaux s'élève à 4,85 M€.</p> <p>Par ailleurs, afin de réduire les impacts de l'usage des produits en termes d'efficacité énergétique et d'empreinte carbone, le Groupe a effectué en 2018 une analyse des principales lignes de produits et a intégré une politique d'écoconception dans la gestion de ses nouveaux projets.</p> <p>Enfin, pour réduire la vulnérabilité du Groupe aux enjeux liés aux effets du changement climatique (inondations, ouragans, incendies, stress hydrique, etc.), Thales met en œuvre depuis plusieurs années une démarche d'évaluations régulières de l'exposition de ses sites aux catastrophes</p>

Identification du risque	Suivi et gestion du risque
	naturelles.
Identification du risque	Suivi et gestion du risque
4. Anticipation des normes environnementales dans la conception des produits	
<p>L'évolution des réglementations environnementales peut disqualifier certaines solutions techniques ou technologiques, en particulier chez certains fournisseurs ou sous-traitants. Ceci peut entraîner la nécessité de qualifier et de mettre en œuvre des solutions de substitution, une évolution de la chaîne d'approvisionnement ou la mise à niveau des moyens industriels, avec les coûts et délais afférents à ces changements.</p> <p>Par ailleurs, les différences réglementaires entre les pays et la constante évolution des réglementations complexifient la vérification par Thales de la conformité des solutions commercialisées, voire pourraient introduire un désavantage compétitif.</p> <p>Enfin, les attentes de certains clients peuvent aller au-delà des seules exigences réglementaires et conduire, dans certains cas, à des impossibilités techniques ou à des surcoûts très importants.</p>	<p>Le Groupe promeut depuis quelques années une politique responsable en matière de politique produits.</p> <p>Une analyse des risques environnementaux ainsi que de leur impact sur la chaîne d'approvisionnement, la conception et les conditions d'accès aux divers marchés est réalisée et régulièrement mise à jour en fonction des nouveaux enjeux et des évolutions réglementaires (ex. : REACH en Europe, produits chimiques...).</p> <p>Ces éléments réglementaires, ou de réponse aux attentes clients, sont déclinés vers les fournisseurs et la chaîne d'approvisionnement au travers des contrats et/ou des spécifications d'exigences qui leurs sont transmises.</p> <p>Des solutions de substitution à l'emploi de substances dangereuses sont développées en anticipation des échéances réglementaires y afférent.</p> <p>Voir section 5.5.4 pour plus de détails.</p>
5. Conformité aux règles concernant l'éthique des affaires (notamment, lutte contre la corruption et le trafic d'influence)	

Identification du risque	Suivi et gestion du risque
<p>L'activité commerciale de Thales est répartie sur des secteurs d'activité variés dans plus de 50 pays.</p> <p>Le non-respect des lois et réglementations applicables en matière d'éthique des affaires et, notamment, de lutte contre la corruption et le trafic d'influence peut entraîner des conséquences judiciaires et financières sévères et nuire gravement à la réputation du Groupe.</p>	<p>Le Programme de conformité anti-corruption du Groupe, en place depuis de nombreuses années, a encore été renforcé pour intégrer les récentes évolutions législatives et réglementaires, notamment issues de la loi française "Sapin II".</p> <p>La politique du Groupe en matière de prévention de la corruption est présentée en section 5.6.1.</p>
<p>6. Vigilance sur le respect par les fournisseurs des enjeux de responsabilité d'entreprise</p>	
<p>Les achats de Thales représentent environ 50 % du chiffre d'affaires du Groupe. Ces achats sont réalisés dans le monde entier auprès de plus de 15 000 fournisseurs et sous-traitants de toutes tailles ayant souvent eux-mêmes leur propre chaîne de sous-traitance.</p> <p>Malgré la vigilance croissante exercée par le Groupe, il est difficile de garantir le respect complet des lois en matière sociale, environnementale et éthique par l'ensemble des parties prenantes de sa <i>supply chain</i> amont.</p> <p>Le non-respect par un fournisseur des lois en matière sociale, environnementale et éthique pourrait avoir des conséquences sur l'activité, l'image et la rentabilité du Groupe.</p>	<p>Le suivi et la gestion de ce risque sont inclus dans le Plan de vigilance (voir section 5.7.3.2) au titre de la mise en œuvre de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres.</p>

La Déclaration de Performance Extra-Financière comporte également les informations requises par l'article L. 225-102-1 III alinéa 2 du Code de commerce ⁽¹⁾.

(1) Il s'agit des informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, à ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et aux mesures prises en faveur des personnes handicapées. Voir à ce sujet la table de concordance figurant en section 8.6.

5.3 TABLEAU DE BORD DE LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Thème/risque	Politiques	Indicateur clé de performance	Résultats 2017 ^(a)	Résultats 2018
1. Diversité et Inclusion	<p>Engagement de Thales : Permettre à chacun de donner le meilleur de lui-même <i>“Au sein de Thales, je travaille dans des équipes ouvertes à la diversité qui valorisent nos différences et nos parcours.”</i></p> <p>Initiative transverse prise par le Comité exécutif dans le cadre de la vision stratégique du Groupe Ambition 10</p> <p>Être un leader mondial avec une forte présence locale exige d’inclure la diversité sous toutes ses formes : genre, âge, origine et nationalité. Une organisation réellement diversifiée et globale est un atout de plus pour gagner en compétitivité et attirer et retenir les meilleurs talents locaux. La diversité stimule l’innovation et la créativité grâce à la multiplicité des approches, des points de vue et des idées. L’inclusion, qui suppose d’accepter la diversité et d’en reconnaître l’importance, améliorera la performance collective de Thales.</p>	% de femmes dans les recrutements	30,6 % ^(b)	32 % ^(c)
		% de femmes dans les responsabilités les plus élevées	15,6 % ^(d)	16,5 % ^(e)
		% de Comités de direction comportant au moins 3 femmes ^(f)	33,6 %	49 %
2. Santé et sécurité au travail	<p>Engagement de Thales : Être attentif à chacun <i>“Au sein de Thales, mon manager me fait confiance : il me responsabilise et veille à mon bien-être.”</i></p> <p><i>“Au sein de Thales, je dispose des moyens et du soutien nécessaire pour concilier vie professionnelle et vie personnelle.”</i></p> <p>Engagement de Thales : Politique</p>	Taux d’absentéisme	2,54 %	2,4 %
		Taux de fréquence des accidents du travail	2,19	2,01
		% de salariés travaillant sur un site certifié OHSAS 18001/ISO 45001	82 %	83 %

Thème/risque	Politiques	Indicateur clé de performance	Résultats 2017 ^(a)	Résultats 2018
	<p>HSE</p> <p><i>“Thales s’engage à assurer un cadre de travail sûr et sain à ses collaborateurs, sur ses propres sites et sur les chantiers extérieurs.”</i></p>			
3. Impacts environnementaux liés aux activités du Groupe ^(g)	<p>Engagement de Thales : Politique HSE</p> <p><i>“Thales s’engage à préserver l’environnement en limitant les impacts (énergie, climat, ressources naturelles, ...) et en prévenant les risques de pollution.”</i></p>	Variation de la consommation d’énergie (en milliers de Tep)	1 %	0,5 %
		Variation de l’intensité énergétique (en Tep/M€)	- 9 %	- 11 %
		Suivi des émissions de CO ₂ (scope 1 & 2) :		
		• en M de t CO ₂	4 %	- 5 %
		• en t CO ₂ /M€	- 6 %	- 16 %
		Variation de la production par personne des déchets non dangereux	+ 11 %	+ 3,5 %
Taux de recyclage des déchets non dangereux	55 %	59 %		
% de salariés travaillant sur sites certifié ISO 14 001	89 %	89 %		
4. Anticipation des normes environnementales dans la conception des produits	<p>Engagement de Thales : Politique HSE</p> <p><i>“Thales s’engage à concevoir, acheter, produire, et fournir des solutions, produits, et services intégrant les exigences de santé, sécurité et environnement.”</i></p>	Procédés industriels concernés par la substitution des chromates	-	Conforme au calendrier
		Évaluation de la réduction de l’impact environnemental des produits	-	1 écoproduit représentatif dans chacun des secteurs

Thème/risque	Politiques	Indicateur clé de performance	Résultats 2017 ^(a)	Résultats 2018
				d'activité
		Développement des outils du programme de sensibilisation à l'écoconception	-	Supports mis à disposition
5. Conformité aux règles concernant l'éthique des affaires (notamment, lutte contre la corruption et le trafic d'influence)	L'engagement de Thales : tolérance zéro envers la corruption <i>"Une conduite éthique, intègre et conforme aux réglementations doit être la règle pour tous les collaborateurs du Groupe, partout dans le monde et à tous les niveaux de l'entreprise."</i>	Nombre d'entités opérationnelles qui ont procédé à une évaluation des risques de corruption	110	113
		Formations sur la prévention de la corruption ^(c)	1 035	4 563
		Alertes reçues via le dispositif d'alerte du Groupe dont alertes portant sur des faits de corruption	16 Aucune	15 Aucune
6. Vigilance sur le respect par les fournisseurs des enjeux de responsabilité d'entreprise	Engagement de Thales : Faire adhérer ses fournisseurs à sa démarche de Responsabilité d'Entreprise <i>"Thales établit des relations de coopération mutuelle avec ses fournisseurs, fondées sur une loyauté réciproque."</i> Thales demande à l'ensemble de ses fournisseurs de respecter les engagements relatifs aux droits de l'Homme, au droit du travail et à la protection de l'environnement.	Performance des fournisseurs dans les domaines de la responsabilité d'entreprise (note moyenne sur un total de 10)	8,3	8,7
		Part des fournisseurs de classe A ^(b) évalués en termes de maturité environnementale	67 %	84 %

(a) Données présentées à des fins de comparaison, lorsque cette mesure est disponible, conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

(b) Ensemble des fournisseurs représentant 80 % des volumes d'achats.

(c) La campagne de formation s'est concentrée sur le e-learning.

5.4.3 Un cadre de travail de qualité, sûr et sain

Assurer à tous les salariés un environnement de travail sûr et sain dans le respect des dispositions légales en vigueur par le suivi des procédures, la prévention des risques sanitaires et professionnels, ainsi que la formation du personnel est au cœur des priorités du Groupe. Ainsi, Thales s'est engagé à être attentif à chacun en veillant à ce que les collaborateurs disposent de la confiance et du support de leur manager et qu'ils bénéficient des moyens leur permettant de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Thales est engagé dans une démarche volontaire et responsable en matière de prévention et de protection de la sécurité des collaborateurs du Groupe. Cet engagement, inscrit parmi ses principes éthiques se traduit notamment par une politique de réduction des impacts et risques santé et sécurité dans ses différentes activités à travers le monde, dans ses produits et aux différents échelons de l'organisation.

Au sein du Groupe, les Directions Ressources Humaines et Santé Sécurité Environnement se partagent un large domaine en matière de qualité de vie au travail, de santé et de sécurité. Elles définissent les stratégies, les politiques ainsi que les processus santé et sécurité. Elles coordonnent les bonnes pratiques déployées dans les pays et mettent en œuvre des actions concrètes en matière de prévention, santé et sécurité au travail.

5.4.3.1 La qualité de vie et le bien-être au travail

L'amélioration de la qualité de vie au travail s'inscrit dans le cadre d'un projet social, organisé et structuré sur la base d'une démarche continue, partagée et construite avec les partenaires sociaux qui participe à la définition d'un cadre de travail sûr et sain. Un nouvel accord Groupe sur la qualité de vie et le bien-être au travail au sein du groupe Thales en France a d'ailleurs été signé le 20 avril 2018, à l'unanimité des organisations syndicales.

5.4.3.1.1 Un dialogue social de qualité

Sur tous les sujets d'intérêt commun, Thales prône la coopération avec ses salariés et leurs représentants, et leur fournit une information de qualité notamment en soutenant et en encourageant le dialogue social. En effet, pour permettre à chacun d'évoluer ensemble dans un monde en mouvement, le Groupe encourage et considère les idées exprimées par ses collaborateurs sur l'évolution de l'entreprise et son avenir. Cette coopération participe à l'élaboration d'un cadre de travail de qualité.

Des instances de dialogue adaptées

- **Le Comité européen**

Institué dans le cadre d'un accord d'anticipation, le Comité européen est composé de représentants issus des treize principaux pays européens de Thales.

En 2018, deux réunions plénières ordinaires, deux réunions plénières extraordinaires et trois réunions (dont une à Rome) du bureau du Comité européen ont été organisées. Par ailleurs, deux réunions d'information et d'échange se sont tenues, dans le cadre du Comité européen, au sein de

chaque domaine d'activité du Groupe, afin d'échanger avec les représentants du personnel sur les perspectives stratégiques et sociales desdites activités.

- **Instance de coordination syndicale au niveau du Groupe en France**

Le Groupe s'est doté d'une instance de coordination des organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe en France. Cette instance, qui assure l'interface des organisations syndicales de chacune des sociétés avec le Groupe a, par ailleurs, pour mission d'adresser toutes les négociations centrales ayant une portée Groupe et d'assurer le déploiement des accords au sein des sociétés concernées.

- **Comité de Groupe en France**

Créé en 2000, par un accord dont les dispositions ont été revisitées en 2011 avec l'ensemble des organisations syndicales, le Comité de Groupe, composé de trente membres, est une instance d'information, de réflexion et d'échange destinée à développer le dialogue entre la Direction générale et les représentants du personnel sur la situation et les orientations stratégiques des principaux domaines d'activité du Groupe. Ce Comité est également consulté chaque année sur les orientations stratégiques au niveau du groupe Thales. Le Comité de Groupe s'est réuni à trois reprises lors de réunions plénières au cours de l'année 2018.

La négociation collective

- **La négociation collective dans les pays du monde**

À la fin de l'année 2018, 86,1 % des salariés du groupe Thales dans le monde étaient couverts par des conventions ou accords collectifs, en ce compris les accords européens signés au sein du Groupe, les sociétés concernées pouvant ajouter à ce cadre commun des accords négociés localement. En 2018, près de cinquante nouveaux accords collectifs ont été conclus en France, démontrant l'importance et le dynamisme du dialogue social.

Dès 2009, Thales a par ailleurs voulu renforcer le dialogue social au niveau européen en signant avec la Fédération Européenne de la Métallurgie (FEM, devenue *IndustriAll European Trade Union*) son premier accord européen relatif à l'amélioration du développement professionnel par une démarche effective d'anticipation. L'accord IDEA (*Improving professional Development through Effective Anticipation* (1)) concerne plus de 50 000 salariés et définit des objectifs précis visant à l'amélioration du développement professionnel des salariés qui se déclinent à travers une vingtaine d'actions.

La dynamique créée au niveau européen par l'accord IDEA a conduit, en avril 2010, à la signature avec la FEM, d'un deuxième accord européen : l'accord TALK (*Transparent annual Activity discussion for mutual Listening and developing professional Knowledge* (1)).

(1) Améliorer le développement professionnel en anticipant mieux.

- **La négociation en France**

En France, la conclusion, depuis 2006, de nombreux accords de Groupe a permis la constitution d'un socle social commun à tous les salariés quelle que soit leur entreprise d'appartenance.

Convaincu que la négociation collective qui vise notamment à l'amélioration des conditions de travail des salariés et au partage des informations stratégiques avec leurs représentants participe pleinement à la performance économique du Groupe, ce dernier a ouvert de nouvelles négociations en 2018. C'est dans le cadre de ce dialogue social que 6 nouveaux accords structurants ont été conclus au cours de l'année 2018 :

- l'accord cadre Groupe relatif au télétravail, signé le 23 mars 2018 ;
- l'accord Groupe sur les moyens des intercentres groupe Thales, signé le 23 mars 2018 ;
- l'accord Groupe sur la qualité de vie et le bien-être au travail au sein du groupe Thales, signé le 20 avril 2018 ;
- l'accord Groupe sur la représentation élue du personnel et les représentants de proximité, signé le 13 décembre 2018 ;
- l'accord Groupe sur le dialogue social, le droit syndical et l'évolution de carrière des représentants du personnel, signé le 13 décembre 2018 ;
- l'avenant n°13 sur les dispositions sociales applicables aux salariés des sociétés du groupe Thales, signé le 13 décembre 2018 relatif à l'allègement des cotisations aux régimes de prévoyance applicables aux salariés du Groupe partant à la retraite.

Hors négociations annuelles obligatoires, les filiales françaises du Groupe ont également conclu de nombreux accords en 2018. Les principaux thèmes de la négociation ont porté sur l'égalité Femmes/Hommes, la mise en œuvre du télétravail ainsi que des accords d'harmonisation dans le cadre de la simplification des structures juridiques du Groupe en France intervenue au 31 décembre 2017.

5.4.3.1.2 Les actions concrètes en matière de qualité de vie et de bien-être au travail

Le groupe Thales promeut la Qualité de Vie au Travail par des accords ambitieux et innovants. Ainsi, a été signé le 20 avril 2018 le troisième accord Groupe relatif à la Qualité de Vie et le bien-être au Travail qui définit un cadre général de la politique de santé et de sécurité de Thales et met en place une démarche de prévention collective assurant l'identification, l'évaluation et le traitement des situations pouvant présenter des risques professionnels. L'accord vise notamment à prévenir l'apparition des risques psychosociaux (RPS) en portant une attention particulière à la prévention primaire, en formalisant, au sein du document unique d'évaluation des risques de chaque établissement, les actions permettant de prévenir leur apparition.

Afin de sensibiliser l'ensemble du personnel à la nécessité d'intégrer la qualité de vie dans le quotidien professionnel, les sociétés/ établissements en France organisent chaque année une semaine "Qualité de Vie au Travail" au cours de laquelle les salariés peuvent assister à de nombreux ateliers et conférences.

Par ailleurs, afin d'encourager et de favoriser l'expression des salariés, Thales met en place une démarche participative en proposant aux salariés la possibilité de s'exprimer, par des groupes d'expression. L'expression directe et collective des salariés a pour objet de définir les actions à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de vie au travail dont notamment l'organisation de l'activité ainsi que les conditions et la qualité du travail.

Des actions concrètes sont également déployées pour faciliter la conciliation vie professionnelle et vie personnelle avec, à titre d'illustration, la mise à la disposition des salariés de services de crèche inter-entreprises et de conciergeries. La démarche du Groupe inclue également le bon usage des outils numériques et le droit à la déconnexion. Des actions de formation et de sensibilisation sont mises en œuvre.

En 2018, 285 salariés en situation de management ont suivi la formation sur la prévention des risques psychosociaux dont 102 ont été formés à travers la nouvelle version de cette formation intitulée "Le manager, acteur clé de la qualité de vie au travail" proposée par le *Thales Learning Hub*, qui intègre les éléments de l'accord Groupe qualité de vie au travail Thales, signé en 2018.

L'accord cadre Groupe relatif au télétravail, signé le 23 mars 2018 et complété par des accords sociétés, s'inscrit pleinement dans la démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Enfin, une commission centrale "Qualité de Vie au Travail" accompagne l'ensemble de ces démarches.

Une couverture sociale protectrice

Offrir aux salariés une couverture santé et prévoyance de qualité participe de l'accompagnement des salariés tout au long de leur vie professionnelle. Certains pays ont, sur ce terrain, déployé des actions spécifiques. En France, depuis 2006, les salariés bénéficient d'un statut collectif harmonisé pour l'ensemble des sociétés et d'une protection sociale complémentaire identique, quelle que soit l'entité juridique considérée.

Ce dispositif a été adapté par accord du 12 décembre 2016 pour tenir compte de l'évolution de la réglementation puis par un avenant, le 23 février 2017, afin d'introduire de nouveaux dispositifs de solidarité et de cohésion sociale, tels que le complément à l'allocation journalière de présence parentale, le don de jours de repos et la généralisation de la subrogation.

Le temps de travail

Pour le Groupe, l'organisation du temps de travail doit permettre un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, chaque pays adaptant le temps de travail selon la législation, les réglementations et les accords applicables.

93,1 % des salariés du Groupe sont employés à temps plein, les contrats de travail à temps partiel répondant pour l'essentiel à un choix du salarié.

L'ensemble des actions concrètes mises en œuvre au regard de la qualité de vie et du bien-être au travail participe à conserver un taux d'absentéisme relativement bas.

Performance relative à la santé et sécurité au travail (DPEF) :

En Taux d'absentéisme global du Groupe : **2,4 %**

En France, le taux d'absentéisme total calculé conformément au bilan social est de 3,37 % pour 2018. Ce dernier taux est resté relativement stable au cours des dernières années (3,25 % en 2017, 3,27 % en 2016). Le taux d'absentéisme, hors congés maternité et paternité, est également resté stable à 2,69 %. La part de ce taux d'absentéisme liée à des accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles est équivalente à celle constatée l'année passée et demeure toujours faible.

(1) Accord portant sur l'entretien annuel d'activité.

5.4.3.2 La prévention des risques en matière de santé et de sécurité au travail

5.4.3.2.1 Politique et gouvernance

Politique et analyse des risques

Le Groupe a réaffirmé depuis mars 2016 via l'un des 3 axes fondamentaux de sa dernière politique Santé Sécurité et Environnement, ses engagements au bénéfice de la prévention des risques et de la protection de ses salariés, inscrits parmi les principes éthiques du Groupe depuis plus de 15 ans.

Cette démarche volontaire et responsable en matière de prévention et de protection de la sécurité des collaborateurs est coordonnée par la Direction Santé, Sécurité et Environnement (HSE) Groupe et se décline au sein des pays et des GBU par la mise en œuvre d'actions concrètes en matière de culture, de prévention et de renforcement des compétences liés à la santé et à la sécurité au travail.

Indépendamment du respect des réglementations en vigueur et de l'anticipation de celles à venir, cette politique se décline en deux axes principaux en matière de santé et de sécurité :

- assurer un cadre de travail sûr et sain à ses collaborateurs, sur ses propres sites et sur les chantiers extérieurs ;
- concevoir, acheter, produire et fournir des solutions, produits et services intégrant les exigences de santé, sécurité et environnement.

Pour décliner cette politique, les analyses de risques sont réalisées sur tous les sites du Groupe et régulièrement mises à jour en fonction des activités exercées, des évolutions scientifiques et techniques ainsi que des nouveaux enjeux. Ces analyses permettent de :

- vérifier la conformité des activités exercées et des produits utilisés ou mis sur le marché ;
- s'assurer que les salariés ne sont pas exposés à des risques spécifiques sinon de les maîtriser ;
- contrôler que les activités ne sont pas susceptibles de porter atteinte à l'environnement via des accidents technologiques ;
- analyser et anticiper l'impact des nouvelles réglementations.

Les évaluations de risques et les analyses des exigences légales et obligations de conformité, sont formalisées par les experts HSE sur tous les sites du Groupe, ainsi que sur les chantiers extérieurs.

Une organisation HSE dédiée

Soucieux d'améliorer constamment ses performances en matière de santé et de sécurité et de prévenir les risques, le Groupe a mis en place, à l'échelon mondial, un réseau de managers HSE, présents dans les organisations "sites/opérations", "chantiers externes" et également "ingénierie produits". Couvrant tous les pays, les GBUs et entités du Groupe, cette organisation assure le déploiement des mesures de prévention tant sur les sites (exposition et protection des salariés, mise en œuvre des mesures d'évitement et de protection adaptées, etc.) que dans le cadre des opérations exercées (procédés industriels, substances, chantiers externes etc.) ou des produits mis sur le marché (conception des produits, substances utilisées).

Des Comités de Pilotage HSE transverses et internationaux assurent la coordination de ce réseau et permettent le déploiement des standards de prévention, en privilégiant les principes généraux de prévention (suppression, substitution, adaptation à l'homme et moyens de contrôle) et les bonnes pratiques.

Ils se réunissent 3 fois par ans et la communauté des membres du réseau HSE international se réunit une fois par an afin de piloter et consolider, mais également partager autour de la politique HSE du Groupe. Les autres fonctions y sont associées.

La Direction HSE a également été invitée à participer au Comité de coordination des médecins du Groupe en France en 2018.

5.4.3.2.2 Des actions concrètes

Maintien des compétences et de la conscience des risques

La connaissance des risques et des moyens de prévention associés est essentielle pour maintenir la compétence des managers et collaborateurs, mais aussi leur conscience des risques, des mesures de maîtrise et leur appropriation des bons comportements à adopter. L'organisation RH et HSE de Thales déploie et maintient les formations à la sécurité au travail sur tout le périmètre du Groupe, au niveau local en fonction des besoins spécifiques identifiés sur les sites et chantiers, ou selon des programmes définis au niveau du Groupe et déployés dans les entités.

Ainsi pour soutenir les compétences en matière de santé et de sécurité dans le Groupe, des modules de formation dédiés sont dispensés par les formateurs internes, les managers HSE ou des organismes externes spécialisés. Des modules de *e-learning* sont également mis à disposition de tous dans le catalogue de *Thales Learning Hub*. Ces formations s'adressent aux responsables santé, sécurité et environnement, mais également aux différentes familles professionnelles spécifiquement concernées (achats, conception, managers opérationnels, etc...) et à tous les collaborateurs du Groupe.

Ces formations concernent toutes les formations générales à la sécurité au travail (accueil et formation au poste, incendie, secouristes, etc...), les formations spécifiques des risques rencontrés (risques électriques, chimiques, dus aux rayonnements, ergonomiques, psychosociaux, etc...), les formations aux outils (analyses des risques, veille réglementaire, référentiels, techniques d'audits et

d'inspection), ainsi que les formations de management et de bonnes pratiques de sécurité. En 2018, à titre d'exemple, plus de 85000 heures de formation à la sécurité ont été ainsi dispensées en France et en Grande-Bretagne (ne prend pas en compte les formations < 1 journée).

Des programmes de sensibilisation et de communication, définis et diffusés en local en fonction des spécificités des sites par les managers HSE, ou au niveau des pays ou du Groupe, permettent également de maintenir le niveau d'appropriation et la sensibilité de tous les collaborateurs aux risques. Ainsi, le Groupe publie trimestriellement une newsletter HSE et diffuse une campagne annuelle de sensibilisation sur un risque spécifique ou d'ordre général (depuis 2015 ont été diffusées les bonnes pratiques à adopter en présence du risque de chute de plain-pied, du risque lors de manutentions ou encore du risque routier).

Enfin un portail HSE dédié est accessible à tous sur l'intranet du Groupe.

Maîtrise opérationnelle

Les Directions opérationnelles du Groupe, avec le support des experts HSE, s'assurent du maintien en conformité des installations, veillent à la disponibilité des moyens de protection collectifs et individuels, à l'appropriation des instructions et procédures par les collaborateurs et partenaires externes, y compris par l'organisation d'exercices de scénarios d'urgence, et intègrent les aspects sécurité au management sur le terrain. À titre d'exemple le déploiement de la culture LEAN se poursuit au sein du Groupe en intégrant la propreté/sécurité au poste de travail, et intègre les aspects HSE aux pratiques opérationnelles : animation d'équipes, visites d'atelier et actions d'amélioration. Parallèlement, les experts HSE du Groupe s'assurent de la cohérence et de l'application des standards HSE sur les sites et chantiers, et apportent leur support aux équipes pour assurer le déploiement HSE sur le terrain, en s'appuyant sur la norme de management OHSAS 18001 (en voie de transition vers la norme ISO 45001). Le Groupe comptabilisait, au 31 décembre 2018, 103 certificats OHSAS 18001/ISO 45001 représentant 83 % de l'effectif Monde.

Performance relative à la santé et sécurité au travail (DPEF) :

Nombre d'employés travaillant sur un site certifié OHSAS 18001/ISO 45001 en 2018 : **83 %**

• ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS TRAVAILLANT SUR UN SITE CERTIFIÉ OHSAS 18001



Suivi de la performance et amélioration continue

Les sites certifiés mettent en œuvre des audits internes, permettant en continu le partage des bonnes pratiques et l'amélioration des pratiques HSE, et des audits de surveillance par les organismes externes, assurant un contrôle extérieur du management HSE sur les sites. Le Groupe a renforcé ces outils en mettant en place un système d'évaluation de la maturité HSE, déployé depuis la fin 2017, dans toutes les entités, qui permet de renforcer la culture sécurité et l'engagement des

managers et des collaborateurs afin de soutenir l'amélioration des performances du Groupe et de celles des partenaires. L'équipe Santé Sécurité Environnement Groupe procède ainsi à des évaluations de maturité HSE en s'appuyant sur une équipe de 23 auditeurs qualifiés, qui ont effectué cette mission sur 23 % des sites et chantiers à plus gros risques à travers le monde.

D'autre part, la performance pour les salariés du Groupe en terme de nombre d'accidents au travail et d'atteinte des objectifs en matière d'accidentologie, de leur gravité et de prévention du risque technologique est suivie trimestriellement depuis 2018 par les Comités des direction pays et par le Comité des Opérations et de la Performance opérationnelle Groupe.

- **ÉVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE (ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC JOURS D'ARRÊT)**



Pour les accidents du travail, le taux de fréquence global est de 2,01 pour 2018, soit en nette amélioration et en décroissance relative depuis 2012. Les taux relevés dans chacun des pays sont relativement différents et dépendent notamment des activités qui y sont exercées.

Performance relative à la santé et sécurité au travail (DPEF) :

Taux de fréquence des accidents du travail dans le monde : **2,01** en 2018

- **ÉVOLUTION DU TAUX DE GRAVITÉ**



Le taux de gravité des accidents du travail est de 0,048 pour 2018 soit en nette amélioration (qui correspond à 5 245 jours perdus pour 2018). À ce chiffre s'ajoute un nombre équivalents de jours perdus liés aux accidents lors des trajets domicile - travail (4 415 jours perdus). Les taux relevés dans chacun des pays sont relativement différents et dépendent notamment des activités qui y sont exercées.

Il est à noter que la difficulté inhérente à la définition du concept de maladie professionnelle dans les pays n'a pas permis de consolider cette information sur l'ensemble des pays dans lesquels le Groupe est implanté. L'information liée aux maladies professionnelles est en conséquence indiquée uniquement pour la France. Ainsi, en France, sur l'année 2018, 354 jours ouvrés ont été perdus pour cause de maladie professionnelle.

Ce pilotage de la performance est réalisé par le suivi d'objectifs, récemment renouvelés, fixés par la Direction HSE du Groupe à l'ensemble de ses entités :

Les objectifs Sécurité	Cible 2023
Maturité	
Évaluation de la maturité opérationnelle des sites industriels	100 %
Accidents au travail	
Diminution des accidents avec arrêt (Tf1 ^(a) des salariés Thales)	- 30 %

(a) Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt de travail consécutif.

5.5 UNE DÉMARCHE ENGAGÉE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

5.5.1 Politique générale en matière d'environnement

5.5.1.1 Des engagements de longue date renouvelés et renforcés

Thales est engagé dans une démarche volontaire et responsable en matière de protection de l'environnement. Cet engagement, inscrit dans le Code d'éthique, anime le Groupe depuis plus de 15 ans et se décline au travers d'une politique de réduction des impacts et risques environnementaux de ses différentes activités à travers le monde, de ses produits et à tous les échelons de l'organisation. Outre le respect des réglementations en vigueur et l'anticipation de celles à venir, cette politique se décline en quatre axes :

- prévenir les effets des activités sur l'homme et l'environnement :
 - en réduisant et maîtrisant les risques et impacts de l'environnement sur la santé,
 - en consommant moins de ressources naturelles et énergétiques,
 - en respectant la biodiversité et le patrimoine culturel ;
- intégrer l'environnement dans les politiques produits et les services :
 - en limitant, quand cela est possible, leur empreinte environnementale,
 - en développant des solutions bénéfiques pour l'environnement,
 - en utilisant l'environnement comme facteur d'innovation ;
- réduire significativement sa propre empreinte climatique mais aussi celle de ses clients et de la société civile :
 - en réduisant les émissions de ses propres activités,
 - en promouvant des solutions bas carbone ;
- cultiver un état d'esprit innovant dans le domaine de l'environnement :
 - en partageant les compétences,
 - en communiquant de façon transparente,
 - en impliquant les collaborateurs, les fournisseurs et les autres parties prenantes.

Pour concrétiser son engagement, le Groupe fixe, depuis 2007, des objectifs de performance à l'ensemble de ses entités, lesquels ont été étendus, depuis 5 ans, aux acteurs des achats et à ceux de la politique produits et ingénierie, industrie et projets. Les objectifs actuels sont fixés pour la période 2015-2018 en cohérence avec les enjeux environnementaux du Groupe. Par ailleurs, le Groupe est organisé pour gérer par anticipation la substitution progressive des substances dangereuses interdites d'utilisation susceptibles d'être source d'obsolescence de nos produits.

Performance relative aux impacts environnementaux liés aux activités du Groupe et à l'anticipation des normes environnementales dans la conception des produits (DPEF) :

•OBJECTIFS 2016-2018

	Cible	Résultats 2016-2018	2017	2018
Ressources naturelles				
Consommation d'énergie (Milliers de tep)	- 3 %	+ 0,5 %	155,6	154,3
Intensité énergétique (Tep/k€)		- 11,2 %	10,2	9,98
Émissions de CO₂				
Énergies et substances (scopes 1 et 2) (Milliers de t de CO ₂ /M€)	- 5 %	- 16 %	14,54	13,79
Déchets non dangereux				
Quantité par personne (Kg/personne)	- 5 %	+ 3,5 %	179,5	166,8
Taux de recyclage (%)	> 60 %	+ 2,7 %	56	58

•OBJECTIFS 2018

Écoconception

Procédés industriels concernés par la substitution des chromates	Respect du calendrier de mise en œuvre	Conforme
Évaluation de la réduction de l'impact environnemental des produits	1 écoproduit représentatif de chacun des secteurs d'activité	Conforme
Développement des outils du programme de sensibilisation à l'écoconception	Supports disponibles	Conforme

Les valeurs détaillées figurent dans le tableau de la section 5.5.5 Autres indicateurs environnementaux.

Enfin dans la continuité de ses actions passées, en particulier celles réalisées lors des évènements de la COP21 en 2015, Thales, par la signature du *French Business Climate Pledge* ⁽¹⁾ (11 décembre 2017) a réaffirmé sa volonté et ses engagements en matière de lutte contre le changement climatique.

Ces engagements ont été suivis en 2018 par la mise en place de plusieurs groupes de travail ayant pour objectif final l'amélioration de la connaissance, la réduction de l'impact environnemental indirect des activités du Groupe (Scope 1,2 et 3) ainsi que la mise en place d'objectifs de réduction des émissions de CO₂ directes et indirectes en ligne avec la trajectoire 2°C de l'Accord de Paris qui seront publiés en 2019.

Ces derniers s'inscrivent pleinement dans les objectifs pluri-annuels de la prochaine période 2019-2023 qui ont été finalisés en accord avec les parties prenantes internes et s'accompagnent de plans d'action dédiés.

- **OBJECTIFS 2019-2023**

	Cible 2019 (a)
Ressources naturelles	
Intensité énergétique (eq CO ₂ /Heure travaillée)	- 3 %
	Cible 2023
Écoconception	
Nouveaux développements intégrant de l'écoconception	100 %
Taux de Product Line Architects et des Product Line Managers formés ou sensibilisés à l'écoconception	75 %

(a) Année de transition, les objectifs de lutte et adaptation au changement climatique seront mis à jour en 2019 pour la période 2020-2025.

(1) *French Business Climate Pledge* : à la veille du *One Planet Summit* du 12 décembre 2017, 91 entreprises françaises de toutes tailles et de tous secteurs ont annoncé la signature d'un engagement commun en faveur du climat. Chacune d'entre elles a mis en valeur ses actions en tant qu'acteur engagé au service de la lutte contre le réchauffement climatique.

5.5.1.2 Une mobilisation des collaborateurs

5.5.1.2.1 Organisation mondiale

Soucieux d'améliorer constamment ses performances environnementales et de prévenir les risques, le Groupe a mis en place une organisation alignée avec ses enjeux : une Direction Santé Sécurité Environnement Groupe - chargée de définir la stratégie, la politique, les processus, méthodes et standards associés et de superviser et contrôler leur mise en œuvre dans l'ensemble du Groupe - animant à l'échelon mondial :

- un réseau de responsables "environnement sites/opérations" au niveau des pays et des entités, en charge des aspects environnementaux des sites (bâtiments, infrastructures, énergie, etc.)

et opérations exercées (procédés industriels, substances, déchets, chantiers externes etc.), renforcé par un réseau dans la gestion immobilière ;

- un réseau dédié de responsables “environnement produits et services” au niveau des Activités Mondiales Groupe (*Group Business Units*) et lignes produits (*Business Lines*) en charge d’intégrer les aspects environnementaux en amont et pendant les phases d’offre et de développement de produits, enrichi par des correspondants dans les fonctions transverses (ingénierie, industrie, achats, services, offres et projets...). Il est chargé aussi de mettre en œuvre les processus d’anticipation et de recherche de solutions alternatives qualifiées pour les substances dangereuses déconseillées ou proscrites.

Le management opérationnel s’appuie sur ces réseaux coordonnés au sein d’une famille professionnelle dédiée pour accroître sa dynamique, leurs compétences, déterminer les besoins de recrutement et de formation, prévoir les évolutions et enjeux futurs et le partager au sein d’une même communauté.

5.5.1.2.2 Formation et information des salariés

Des modules *e-learning* sont disponibles en ligne pour initier les collaborateurs du Groupe aux fondamentaux de la maîtrise des risques environnementaux, sur des thématiques générales telles que “écoresponsabilité” ou spécifiques telles que la gestion des produits chimiques, de l’étiquetage des produits dangereux ou des enjeux en lien avec le changement climatique. Pour soutenir les compétences en matière d’environnement dans le Groupe, d’autres modules de formation dédiés sont proposés (*Thales Learning Hub*) aux différentes familles professionnelles : environnement, achats, conception, ventes, etc.

La Direction Santé Sécurité Environnement Groupe participe aussi aux différentes conventions d’autres métiers pour présenter la stratégie HSE, les enjeux et les missions de chacun en termes de HSE : Opérations DGDI, LEAN, Industrie, Immobilier, formateurs du *Thales Learning Hub*, Auditeurs, Achats, Clients et séminaire des chefs d’établissements etc.

Thales propose divers outils de communication et d’échanges pour l’ensemble des salariés : intranet, affichages, journées événementielles, lettre d’information, enquêtes, etc.

5.5.1.2.3 Relation avec les parties prenantes

Thales a à cœur de communiquer en toute transparence vers les autorités locales mais également avec ses riverains et la société civile partageant ainsi ses enjeux. Des procédures permettent aussi de recueillir, traiter et communiquer les signalements et demandes dans des délais courts. Il est également possible d’adresser des questions à la Direction Santé Sécurité Environnement Groupe grâce à une adresse électronique spécifique

Pour répondre aux attentes de la société civile, des investisseurs, des agences de notation et des clients, Thales met à disposition ses données environnementales sur son site internet et participe au *reporting* du *Carbon Disclosure Project* (1), du *Dow Jones Sustainability Index* (2) ou encore de MSCI.

Dans le cadre de ses partenariats, en particulier avec les écoles, Thales promeut la préservation de l'environnement au travers d'interventions sur le changement climatique, les ressources naturelles ou de travaux avec des universitaires.

5.5.2 Une empreinte environnementale des activités modérée et maîtrisée

5.5.2.1 Processus de prévention et d'amélioration continue

Thales a intégré la maîtrise des impacts et des risques environnementaux dans son référentiel de management Groupe, accessible à tous les collaborateurs et dans toutes les entités à travers le monde.

Le processus dédié impose la mise en œuvre d'un système de management de l'environnement sur l'ensemble des sites afin d'assurer la maîtrise et la limitation des risque et impacts environnementaux des activités opérationnelles exercées (bâtiments, outils industriels, équipements, chantiers), de la *chaîne d'approvisionnement* (achats, audits fournisseurs) et des produits livrés (politique produit, conception, offres, projets et services).

Intégré dans les différents processus régissant les activités du Groupe, il définit les bonnes pratiques, les guides méthodologiques et précise les règles à respecter à tous les niveaux de l'organisation. Il décline également les procédures de gestion des risques et d'alerte en cas d'accidents.

Performance relative aux impacts environnementaux liés aux activités du Groupe et à l'anticipation des normes environnementales dans la conception des produits (DPEF) :

Salariés travaillant sur un site certifié ISO 14001 en 2018 : **89 %**

(1) *Carbon Disclosure Project* : organisme international à but non lucratif, qui permet aux entreprises, villes, états et régions de mesurer et gérer leurs impacts environnementaux, et aux investisseurs et décideurs politiques de prendre des décisions plus éclairées en leur expliquant les conséquences du changement climatique.

(2) DJSI : Le Dow Jones Sustainability Index récompense chaque année les entreprises les plus performantes selon des critères économiques, environnementaux et sociaux.

• SALARIÉS TRAVAILLANT SUR UN SITE CERTIFIÉ ISO 14001



À fin 2018, sur l'ensemble du Groupe, 118 sites sont certifiées selon le référentiel ISO 14001 qui intègre, entre autres, le management des impacts environnementaux des produits, soit 89 % de l'effectif Groupe. Une planification d'audits annuelle est définie. Ces audits sont réalisés par les équipes d'auditeurs internes (politique d'audit, évaluation de la maturité) mais également externes dans le cadre de la certification ISO 14001 ou des visites de prévention.

Par ailleurs, afin d'assurer un support aux sites, la suite logicielle *eHSE* de gestion des risques a été adaptée aux évolutions de la norme, notamment la prise en compte des enjeux des exigences des parties intéressées, des risques et opportunités au sein de l'analyse environnementale ainsi que l'efficacité des actions et les ressources associées.

5.5.2.2 Cartographie des risques environnementaux

Les risques d'impacts environnementaux liés aux activités du Groupe et ceux liés à l'anticipation des normes environnementales dans la conception des produits (voir section 5.2 Sélection des risques pour la déclaration de performance extra-financière) font partie des facteurs de risques susceptibles d'affecter la situation financière du Groupe. Aussi, depuis de nombreuses années, une analyse de risques est réalisée et régulièrement mise à jour en fonction des activités exercées, des évolutions scientifiques et techniques ainsi que des nouveaux enjeux et opportunités.

Intégrée dans une cartographie des risques, cette analyse vise à :

- s'assurer de la conformité des activités exercées et des produits ;
- vérifier que les salariés et les populations environnantes ne sont pas exposés à des risques sanitaires et environnementaux ;
- contrôler que les activités ne portent pas atteinte à l'environnement ;
- analyser et anticiper l'impact des nouvelles réglementations, y compris sur la conception des produits.

Cette cartographie consolide une vision globale des axes de progrès à atteindre sous forme de plans d'action au niveau Groupe ou au niveau local. Depuis 2007, sous la coordination du Comité de supervision des risques, le dispositif de maîtrise des risques fait l'objet d'une évaluation annuelle par chacune des entités opérationnelles du Groupe, débouchant, si besoin est, sur un plan d'amélioration construit avec les experts Groupe.

Pour conforter son analyse des risques de dommages des sites du Groupe, Thales poursuit sa politique active d'ingénierie de prévention, avec le support de partenaires externes. Elle vise à identifier les risques accidentels stratégiques susceptibles de générer un sinistre majeur et de perturber sévèrement la chaîne d'approvisionnement, de type incendie, incident industriel, événements naturels, atteinte à l'environnement, bris de machine, dégâts des eaux. Les visites de prévention ainsi déployées sur près de 160 sites génèrent des recommandations visant à réduire la probabilité de survenance ou limiter les conséquences d'incidents.

Les risques de dommages matériels liés aux catastrophes naturelles et au stress hydrique (risques associés au dérèglement climatique) sont également analysés (voir section 5.5.3.4).

La maîtrise des risques environnementaux concerne également les opérations de cession ou d'acquisition afin de limiter les garanties concédées ou les risques repris lors de ces opérations, qu'il s'agisse de leur nature, de leur montant ou de leur durée.

Matérialité des impacts	Activités de type industriel	Activités de type tertiaire	Commentaires
Émissions de gaz à effet de serre (scope 1,2 et 3)	Modérées	Modérées	
Pollutions des sols	Modérées	Négligeables	
Consommations énergétiques	Faibles	Négligeables	
Productions de déchets non dangereux	Faibles	Négligeables	
Production de déchets dangereux	Modérées	Négligeables	
Consommation d'eau	Faibles	Négligeables	
Émissions dans l'eau	Faibles	Nulles	Les sites tertiaires rejettent leurs seules eaux sanitaires dans les réseaux des collectivités locales au même titre que tout habitant d'une commune. Les sites industriels collectent et traitent avant rejet leurs eaux usées.
Émissions atmosphériques	Négligeables	Nulles	

5.5.2.3 Des émissions limitées

5.5.2.3.1 Rejets d'eaux industrielles

Les activités de Thales sont peu génératrices de rejets d'eaux industrielles : 91 % d'entre eux sont émis par 6 sites dont 68 % par le seul site de Mulwala (Australie). Sur l'ensemble du Groupe, ces rejets ont diminué de 12 % par rapport à 2012, résultant des mesures d'optimisation, de modernisation constante des installations ou de recyclage et réutilisation de ces eaux.

5.5.2.3.2 Rejets atmosphériques industriels

Les activités de Thales ne sont généralement pas à l'origine de rejets atmosphériques, excepté ceux de quelques sites industriels spécifiques ou de ceux liés au fonctionnement du site (chauffage notamment).

Les quelques sites ayant des rejets atmosphériques industriels, sont canalisés et traités lorsque cela est nécessaire (filtres, laveurs, etc.) et régulièrement contrôlés. Il s'agit essentiellement de solvants.

Les quantités mises en œuvre sont donc limitées. 69 entités achètent des solvants (sur 151) et 89 % de ces achats concernent 6 d'entre elles. Le site de Mulwala représente à lui seul 75 % des achats et 76 % des rejets, induits par la fabrication de propulsifs nécessitant une importante quantité de solvants. À noter que plusieurs sites ont supprimé les solvants ou les ont remplacés par des lessives.

5.5.2.3 Lutte contre les nuisances sonores et olfactives

Les activités de Thales génèrent peu de nuisances sonores et olfactives, néanmoins des actions sont mises en place pour les limiter.

Les quelques installations les plus couramment émettrices de bruit sont des installations de réfrigération, pour lesquelles des précautions sont prises pour limiter leur impact sonore. Les niveaux sonores sont périodiquement vérifiés. Les quelques sites concernés par le bruit du fait de leurs activités sont équipés de dispositifs d'atténuation acoustique ou ont aménagé les plages horaires de leurs activités bruyantes. Par ailleurs, l'utilisation grandissante de systèmes de simulations informatiques permet de réduire le bruit, par exemple pour les essais pyrotechniques.

Les activités de Thales ne sont généralement pas génératrices d'odeurs à l'exception d'un site, sur lequel des systèmes de captation des rejets atmosphériques sont installés et régulièrement contrôlés.

5.5.2.4 Une gestion raisonnée des ressources

5.5.2.4.1 Préserver l'eau

L'eau est une ressource fondamentale à préserver. C'est pour cela que, depuis 2000, Thales a engagé un vaste programme en faveur de la réduction de ses consommations comprenant, outre la chasse aux fuites, la mise en place de gestion centralisée pour le pilotage des réseaux, le remplacement d'équipements fortement consommateurs, l'optimisation des process industriels et le recyclage de l'eau pour sa réutilisation dans les procédés industriels.

	2012-2015	2015-2018
Consommation d'eau (m ³)	- 11 %	- 5 %

La consommation globale dans le Groupe a diminué de 13 % depuis 2012 confirmant l'effort collectif de l'ensemble des sites (y compris le site de Mulwala qui représente à lui seul 38 % de la consommation d'eau du Groupe). La sensibilisation du personnel, la capitalisation et la généralisation des bonnes pratiques contribuent à ces résultats.

5.5.2.4.2 Modérer la consommation de matières premières

Thales conçoit, développe et fournit des équipements, systèmes et services dans les domaines aéronautique, spatial, transport, sécurité et défense. Les matières premières consommées par Thales sont les ressources naturelles ainsi que divers matériaux utilisés dans la fabrication des produits par Thales et ses sous-traitants.

La recherche de nouvelles technologies ainsi que la conception de nouveaux équipements intègrent la limitation du recours aux matériaux pour limiter la taille, la masse et faciliter le démantèlement (voir section 5.5.4) mais également la substitution des substances les plus toxiques pour la santé et pour l'environnement. Ces exigences sont relayées auprès des fournisseurs d'équipements et de composants que Thales assemble sur ses sites. Les procédés de fabrication font également l'objet de mesures d'optimisation pour limiter les pertes de matières, les rebuts et les quantités de déchets.

Ainsi le procédé de la fabrication additive (appelé également impression 3D) est désormais utilisé par Thales pour la fabrication de pièces dans le domaine spatial depuis 2017. Économe en matière première, cette nouvelle technologie facilite également la réparabilité des pièces et permet une approche optimisée des offres de services.

Thales a également réduit le recours aux matériaux tels que le bois, le carton et le plastique en limitant et réutilisant les emballages soit pour les approvisionnements sur les sites Thales soit pour le transfert d'équipements d'un site à l'autre et intègre pleinement l'approche d'éco-conception dans le développement de ses nouveaux produits afin de réduire partout où cela est techniquement et économiquement raisonnable, l'empreinte environnementale de Thales ou de ses clients utilisateurs.

5.5.2.4.3 Réduire et gérer la production de déchets

Depuis 2012, les "engagements gestion responsable des déchets" de Thales visent à la fois la réduction de la quantité de déchets ainsi que la limitation de la mise en décharge et l'optimisation du recyclage. Ces engagements ont permis de baisser la production totale de déchets par CA de 25 % entre 2012 et 2018, avec une diminution de la production de déchets non dangereux de 20 % entre 2017 et 2018.

• ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS



* Basé sur l'effectif moyen annuel sur sites incluant les salariés, intérimaires, stagiaires et prestataires présents en permanence, et excluant les salariés en missions ou chantiers extérieurs permanent(e)s.

Les mesures prises dès 2007 conduisent à un taux de valorisation de tous les déchets hors déchets exceptionnels de 84 % et un taux de recyclage de 59 % en 2018.

Pour cela, diverses mesures associées au tri sélectif des déchets, à la recherche de filières de recyclage ou de filières optimales de traitement, mais également le changement des comportements (politique d'impression, réutilisation des cartons et autres emballages) visent à réduire la production des déchets et à améliorer leur traitement.

À titre d'exemple, les quantités de déchets de papier et d'emballages ont diminué respectivement de 27 % et 7,3 % par rapport à 2012, le Groupe tendant de plus en plus vers une politique de digitalisation.

Certains sites du Groupe réutilisent les emballages soit pour les approvisionnements sur les sites Thales, soit pour le transfert d'équipements d'un site à l'autre.

Les déchets dits "dangereux" font aussi l'objet d'une attention particulière. Des aires dédiées à la collecte et au stockage permettent de faciliter leur gestion avant élimination. Leur quantité n'a cessé de décroître depuis 2015.

5.5.2.4.4 Gaspillage alimentaire

La majorité des sites Thales ne gère pas les restaurants d'entreprise, confiés à des sociétés de restauration. La communication autour des pratiques alimentaires ainsi que la gestion des déchets incombent donc à ces sociétés qui sont fortement incitées à diminuer le gaspillage alimentaire.

5.5.2.5 Préserver l'impact sur la biosphère et maîtriser les risques technologiques

5.5.2.5.1 Utilisation des sols et préventions des pollutions

Depuis 1998, le Groupe s'est engagé dans un programme d'évaluation des risques de pollution et d'érosion des sols, mis à jour lorsque l'actualité le justifie. Peu de sites révèlent des contaminations significatives, dont la majeure partie trouve son origine dans des pratiques industrielles anciennes (dont certaines extérieures à Thales et liées à des acquisitions historiques).

Lorsque les techniques disponibles le permettent, des travaux de dépollution sont engagés. L'impact sur les ressources disponibles et l'environnement est alors réduit au maximum en privilégiant le traitement *in situ* au transfert de pollution pour traitement sur un autre site.

Certains sites industriels ou implantés dans une zone industrielle font l'objet d'un suivi périodique de nappe. Les dossiers concernés sont suivis de façon coordonnée par la Direction HSE du Groupe en coordination avec la Direction juridique.

Par ailleurs, le Groupe intègre les critères environnementaux dans le choix d'implantation de ses sites : risques climatiques et géologiques, impacts de ses activités sur l'environnement humain et naturel, usage des sols. L'objectif est d'assurer la meilleure compatibilité entre les activités et leur environnement. Ainsi, certaines activités comme la pyrotechnie font l'objet d'une implantation spécifique en raison des risques qu'elles génèrent, nécessitant de larges zones de sécurité alentour ainsi qu'une géologie adéquate. Ces superficies représentent près de 80 % des superficies occupées par le Groupe (deux sites en Australie et un site en France). Ces espaces sont toutefois valorisés et font l'objet de mesures en faveur de la biodiversité ou sont transformés en zones de pâturages voire agricoles. En raison de leur activité, la majorité des autres sites du Groupe privilégie naturellement les zones industrielles (53 % des surfaces, hors sites pyrotechniques).

5.5.2.5.2 Maîtrise des risques technologiques

Un seul site du Groupe est classé Seveso seuil haut en Europe, et deux sites en Australie sont classés à haut risque industriel. Au-delà des mesures de prévention citées, ci-dessus et dans la section

5.4.3.2, un système de gestion de la sécurité (comprenant notamment une politique de prévention des accidents majeurs, un plan d'opération interne, une étude de dangers et les scénarios de gestion associés...) est mis en œuvre et inspecté régulièrement par la Direction de l'Environnement, administration de tutelle, dans le cadre de la classification Seveso.

Les politiques en matière d'assurance et d'indemnisation des victimes en cas d'accidents, incluant les accidents technologiques pouvant engager la responsabilité du Groupe, couvrent l'ensemble des sites assurés par le Groupe dont ceux classés Seveso seuil haut. Les risques induits par des situations accidentelles (pollution, incendies, etc.) sont gérés localement avec le concours des directions Groupe concernées, si nécessaire. Ils font l'objet de procédures de prévention et de gestion des accidents ainsi que de traitement des plaintes spécifiques. Le déploiement d'un outil de *reporting* des accidents permet d'identifier précisément la nature de ceux-ci et de capitaliser afin de partager les retours d'expérience. En 2018, 5 accidents se sont produits, sans impact significatif sur la santé et l'environnement, les mesures correctives ayant été mises en œuvre immédiatement.

5.5.2.5.3 Protection de la biodiversité

La préservation des espèces, de leur habitat et des éco-systèmes, l'utilisation privilégiée des espaces dédiés à la flore et la protection du patrimoine historique et naturel sont intégrées à toute décision afin de concourir à la protection de l'environnement. Ainsi, dès 2006, Thales a dressé un premier inventaire en France des sites localisés à proximité ou à l'intérieur de zones protégées et, sur certains sites, évalué l'impact des activités sur la biodiversité ainsi que le degré de dépendance vis-à-vis des services écologiques rendus par la nature. Thales a alors consolidé une cartographie des risques liés à la biodiversité pour les sites du Groupe situés dans les zones les plus vulnérables par rapport à la biodiversité. Les indicateurs définis sont utilisés pour analyser les risques pour tout projet et intégrer les contraintes pour de futurs développements. Si l'impact global des activités du Groupe se révèle faible sur la biodiversité, le Groupe incite ses sites et ses salariés à préserver et promouvoir les actions en faveur de la protection de la biodiversité. Ainsi sur certains sites, des inventaires sont réalisés, bénévolement ou en partenariat avec les autorités ou organismes locaux de protection de la biodiversité, et des mesures de gestion *ad hoc* sont mises en œuvre.

Plusieurs sites australiens ont mis en place un plan de gestion de l'habitat qui consiste en partie à clôturer plusieurs zones d'habitat naturel pour contrôler l'accès des troupeaux. Cela permet de rétablir la biodiversité naturelle et de restaurer les caractéristiques d'origine de la région. Un certain nombre d'espèces de fleurs ou d'animaux ont été enregistrées sur le site ainsi que quelques habitats protégés tels celui de l'écureuil volant.

D'autres sites vont privilégier des aménagements extérieurs pour favoriser l'habitat naturel et mettre en valeur la faune (nichoirs, ruches, mangeoires, recensement des espèces par un spécialiste, etc.) ou replanter des essences compatibles avec le milieu, garantissant ainsi l'équilibre des habitats en matière de biodiversité et offrant un abri relativement sûr et protégé à une grande variété de plantes, de champignons et d'animaux.

Pour les sites disposant de surfaces importantes de prairies ou de forêts, des précautions particulières sont prises pour la faune et la flore en privilégiant des techniques douces et naturelles de fauchage, de pâturage ou de suppression de produits phytosanitaires. D'autres vont sensibiliser

les collaborateurs au travers d'expositions photographiques sur la forêt, l'agroforesterie et les espèces présentes sur le site.

5.5.2.6 Garanties, provisions et indemnisations

Thales n'a fait l'objet d'aucun contentieux environnemental ayant donné lieu à une indemnité et n'a concédé aucune garantie générique en matière d'environnement en 2018. Par ailleurs, 7 sites ont fait l'objet d'un courrier, d'une demande ou d'une plainte environnementale (au sens de la norme internationale ISO 14001) de l'administration, d'employés ou de tierces parties qui ont été traités ou sont en cours de traitement. Au 31 décembre 2018, le montant des provisions pour risques environnementaux s'élève à 4,85 M€ à l'échelle du Groupe.

5.5.3 Relever les défis du changement climatique

5.5.3.1 Engagement pour le climat

Le changement climatique est un enjeu majeur auquel Thales souhaite apporter une réponse cohérente au travers de ses activités et services : d'une part, réduire à la source ses émissions de CO₂, mais également contribuer à une meilleure connaissance des effets climatiques ainsi qu'à la réduction des émissions de ses clients et de la société civile, via des solutions innovantes ou via le design de solution écoresponsables.

Pour identifier et quantifier ses émissions de gaz à effet de serre, Thales a défini depuis plus de 10 ans sa méthodologie en cohérence avec ses activités exercées et reposant sur le *Greenhouse Gas Protocol*, mis en place par le *World Resources Institute (WRI)* et le *World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)*.

Ainsi, dès 2015, pour affirmer son implication dans la lutte contre le changement climatique, Thales a signé le *Business Proposals for COP21* (1) et exposé ses solutions innovantes en faveur de la lutte contre le changement climatique (Galerie des Solutions à Paris), à la COP22 à Marrakech en 2016 et a, par la signature du *French Business Climate Pledge* (2) (11 décembre 2017) confirmé sa volonté et ses engagements en matière de lutte contre le changement climatique.

En 2018, le groupe Thales a traduit cet engagement par la mise en œuvre de plusieurs groupes de travail multidisciplinaires en vue de définir sa nouvelle stratégie carbone et de se fixer des objectifs de réduction de ses émissions de CO₂ en ligne avec la trajectoire 2°C de l'accord de Paris. Les principaux objectifs de ces groupes de travail sont d'améliorer la collecte des informations relatives aux émissions de CO₂, déterminer des objectifs de réduction réalistes et ambitieux, construire une feuille de route et un plan d'actions pour atteindre ces objectifs, soutenir une croissance durable, et enfin d'évaluer la quantité des émissions de CO₂ évitées.

Les quatre principaux postes d'émissions de CO₂ significatifs du Groupe ont ainsi été évalués (voir sections 5.5.3.2 et 5.5.3.3) et des travaux ont été mis en place pour les consolider sur tous les scopes 1, 2 et 3 (utilisation des produits et services vendus, achats et logistique, performance énergétique des activités industrielles et mobilité-trajets domicile-travail et voyages d'affaire). Ces groupes de travail poursuivront leurs travaux en 2019.

Par ailleurs, depuis 2010, Thales a choisi de communiquer, en toute transparence, sa stratégie climat auprès du *Carbon Disclosure Project*. La performance “changement climatique” 2018 de Thales reste de A-, confirmant le positionnement de Thales dans la liste des sociétés les plus performantes.

5.5.3.2 Réduction des émissions liées à l’efficacité énergétique et aux substances

Depuis plusieurs années, le groupe Thales met en place des actions pour réduire sa consommation d’énergie et l’utilisation de substances afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre associés à ses activités.

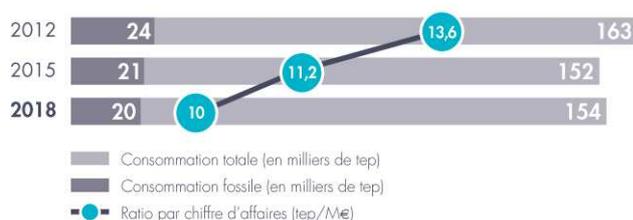
Conscient de l’enjeu énergétique, Thales fixe des objectifs de réduction des consommations d’énergie ayant conduit à une stabilisation de celle-ci entre 2015 et 2018 (+ 0,5 %) malgré les hausses de production sur les sites les plus énergivores. Au total, l’intensité énergétique du Groupe a diminué de 11,2 % (consommation d’énergie/CA) sur cette période.

Pour parvenir à cette efficacité énergétique, divers audits ont été conduits sur certains des sites les plus consommateurs et ont donné lieu à des programmes de réduction. En France, un programme d’audit spécifique et d’actions de performances énergétiques a été déployé sur plusieurs sites du Groupe en 2018 et a permis d’identifier plus de 200 actions qui seront déployées et suivies en 2019.

En parallèle, les travaux du groupe de travail dédié à la performance énergétique et à la réduction des émissions de CO₂ liées aux activités industrielles du Groupe ont permis en 2018 de mener une campagne de sensibilisation aux enjeux climatiques auprès des responsables des branches industrielles du Groupe, et se poursuivront en 2019 par la création d’un plan d’actions de réduction des émissions de CO₂.

Depuis plusieurs années, le groupe Thales s’attache également à mener des actions pour augmenter la performance énergétique de ses data centers et data rooms, et ont permis de réduire le PUE (3) des sites ayant le plus d’impact, comme par exemple à Elancourt où le PUE a été réduit de 2 à 1,6 depuis 2011.

• ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS D’ÉNERGIE*



* À périmètre constant 2012.

Parallèlement, certaines entités du Groupe sont certifiées ISO 50001 (Systèmes de management de l’énergie). À fin 2018, ce sont 30 entités couvrant 27 % de l’effectif Groupe.

L’empreinte énergétique du Groupe est également réduite par la limitation du recours aux énergies fossiles (gaz, fuel, charbon) dont la consommation par chiffre d’affaires a continué de diminuer en 2018 (- 34 % par rapport à 2012). La part d’électricité provenant d’énergies renouvelables est stable par rapport à 2017 avec 17 % de la consommation électrique en 2018.

Ainsi, le réaménagement et la rénovation de certains bâtiments selon des standards plus écologiques, le changement d'équipements et des habitudes de consommation sont autant de mesures prises afin d'améliorer l'efficacité énergétique contribuant ainsi à la réduction des émissions directes de CO₂. Des critères environnementaux sont intégrés dans les choix des bâtiments, des nouvelles implantations et des équipements (architecture, matériaux, gestion technique du bâtiment, confort, accès, etc.) dont la performance énergétique est optimisée. L'efficacité énergétique des procédés industriels est également optimisée lorsque cela est possible. Parallèlement à l'énergie, les produits avec un fort pouvoir de réchauffement global, utilisés essentiellement dans les systèmes de réfrigération, font l'objet de plans de suivi et de réduction.

Enfin, afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre, de nombreux sites ont continué de remplacer les fluides frigorigènes fortement émetteurs par des équipements contenant des fluides frigorigènes moins émissifs.

Une attention particulière est portée sur l'hexafluorure de soufre (SF₆). Ce gaz, utilisé dans un processus industriel spécifique pour isoler les tubes électroniques lors des essais sous haute tension, possède un pouvoir de réchauffement global très élevé. Il est utilisé par très peu de sites, qui ont engagé d'ambitieux plans de réduction, tels que la fabrication de tubes sans utilisation de SF₆, la modification des installations fonctionnant avec ce gaz, la formation et sensibilisation du personnel concerné sur l'impact environnemental du SF₆ et/ou un suivi précis des entrées et sorties de SF₆ par atelier. Cela a permis d'en réduire les émissions de 89 % entre 2012 et 2018. En 2018, le SF₆ ne représente plus que 5 % des émissions de CO₂ dues aux fluides frigorigènes, alors qu'il en représentait encore 11 % en 2017.

(1) *Business Proposals for COP21* : propositions signées par 59 entreprises qui se sont engagées à contribuer à la transition bas carbone en demandant un dialogue constructif entre états et entreprises, la fixation d'un prix carbone, de booster les investissements dans la recherche de solution bas carbone et d'intensifier la R&D et l'innovation.

(2) *French Business Climate Pledge* : à la veille du *One Planet Summit* du 12 décembre 2017, 91 entreprises françaises de toutes tailles et de tous secteurs ont annoncé la signature d'un engagement commun en faveur du climat. Chacune d'entre elles a mis en valeur ses actions en tant qu'acteur engagé au service de la lutte contre le réchauffement climatique.

(3) PUE : *Power Usage Effectiveness* ou Indicateur d'efficacité énergétique, indicateur qui permet de qualifier l'efficacité énergétique d'un centre d'exploitation informatique.

5.5.3.3 Réductions des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités

Pour réduire ses émissions de CO₂, Thales multiplie les efforts notamment sur les produits, les substances et les transports.

Au cours de l'année 2018, Thales a poursuivi les premiers travaux engagés en 2017 pour évaluer les émissions de CO₂ liées à l'utilisation des produits et services vendus. En effet, dans le cadre du groupe de travail dédié (voir section 5.5.3.1) une méthodologie a été établie afin d'évaluer les émissions de CO₂ liées à la phase d'utilisation en se basant sur les données réelles de consommation ainsi que sur des scénarios d'utilisation standards des véhicules lorsque ceux-ci sont embarqués. Les

premières estimations des émissions de CO₂ liées à la phase d'utilisation des produits mis sur le marché en 2018 s'élèvent à 22 10⁶ tCO₂eq avec une incertitude globale estimée à 30 %.

Les données obtenues lors de cette étude seront affinées en 2019 et permettront de déterminer des objectifs de réduction de CO₂ réalistes et ambitieux pour chaque ligne de produits et services du Groupe.

Thales encourage ses partenaires à adopter une attitude responsable sur le changement climatique. Pour illustrer son engagement, Thales participe au groupe de travail "Carbone" du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales) et participe au groupe de travail Gaz à Effet de Serre de l'IAEG (International Aerospace Environmental Group) afin de définir les standards internationaux de comptabilisation des émissions. Au cours de cette année, les travaux de l'IAEG ont permis de mettre à jour le guide méthodologique de référence pour le *reporting* des émissions de gaz à effet de serre ainsi que d'engager une étude afin de créer un référentiel sectoriel de calcul des émissions de CO₂ liées aux achats de biens et services et aux biens d'équipements.

Thales multiplie aussi les initiatives sur les déplacements : politique voyage, recours aux technologies d'informations modernes, covoiturage, véhicules électriques, diagnostic des déplacements et actions de communication pour démontrer aux collaborateurs l'intérêt des modes de transport alternatifs et des outils de communications performants. Ainsi des tests pilotes de voitures en auto partage dont certaines sont électriques entre sites se met en place en région parisienne en France.

Par ailleurs, lors de l'attribution ou le remplacement d'un véhicule de fonction, les modèles privilégiés sont ceux émettant moins de 120g de CO₂/km.

En 2018, une étude a été menée auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe concernant leurs habitudes de déplacement lors des trajets domicile-travail. Cette étude a recueilli des réponses en provenance de 21 % des salariés du Groupe et sera utilisée en 2019 pour poursuivre la dynamique liée à ces déplacements.

5.5.3.4 Adaptation au changement climatique

La démarche d'adaptation au changement climatique engagée par Thales vise à réduire sa vulnérabilité contre les effets des changements climatiques tels que les aléas climatiques (tempêtes, inondations, etc.), les aléas sismiques ou la raréfaction des ressources.

Ainsi, depuis quelques années, Thales met en œuvre une démarche d'évaluation de l'exposition aux catastrophes naturelles des sites du Groupe intégrée dans les visites annuelles de prévention de sites. Cette analyse consiste non seulement à identifier les risques potentiels d'inondation, de tempête, de tremblement de terre, mais également les conséquences de ces événements : environnementales, dommages aux biens, impacts sur l'activité, etc.

Thales utilise la cartographie des risques liés à l'eau sur environ 160 sites à travers le monde. L'analyse des risques existants et futurs a inclus la dimension sociale (accès à l'eau et l'assainissement, disponibilité de l'eau par habitant), économique (conflit d'usage) et environnementale (consommation d'eau par rapport au niveau de stress hydrique du bassin). Seuls 10 sites sont situés dans des zones vulnérables. La plupart d'entre eux sont des activités de bureaux dont la faible consommation d'eau ne génère qu'un impact très limité. Thales est en réflexion pour

étendre cette analyse à la cartographie de ses fournisseurs critiques et être en mesure d'évaluer son exposition au risque de catastrophes naturelles pour sa chaîne d'approvisionnement.

Par ailleurs, Thales s'est associé l'étude conjointe de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) et du *Shift Project* d'analyse de scénarios énergétiques et climatiques qui sera accompagnée de recommandations aux entreprises. Cette étude réunissant 15 membres de l'association a pour objectif de déterminer un état des lieux factuel, reposant sur des constats communs pour gagner en compréhension sur ce sujet qui va fortement structurer les *reporting* "climat" des entreprises et du Groupe dans les années à venir.

5.5.4 Des solutions produits et systèmes pour l'environnement et pour les clients

Thales s'est engagé dans une démarche de développement de produits et système qui répondent à différents besoins de :

- respect et anticipation des réglementations environnementales, permettant de gérer les obsolescences et de contrôler le risque industriel associé ;
- création de valeur pour les clients et de différentiateurs sur le marché grâce à l'innovation ;
- réduction des impacts environnementaux et respect des engagements du Groupe.

Les trois orientations mises en œuvre dans cette démarche sont :

- la prise en compte de l'environnement durant tout le cycle de vie du produit ;
- le développement de fonctionnalités permettant d'améliorer la performance environnementale des clients ;
- le développement de produits renforçant le contrôle et la compréhension des problématiques environnementales.

Cette démarche est associée aux processus clés du Groupe, parmi lesquels la politique produit, l'Ingénierie, l'Industrie et les Achats. Le Groupe développe également des méthodes et outils aidant les concepteurs et les architectes produits à opérer des choix écoresponsables, à capitaliser les informations environnementales ainsi qu'à vérifier la conformité des solutions choisies aux obligations réglementaires : guides, questionnaires, *check-lists*, calculateurs, bases de données, analyses d'impact, etc.

En 2018, l'exploitation des analyses d'impacts environnementaux menées sur les produits a permis de caractériser les paramètres les plus significatifs en fonction de la nature et de l'utilisation de ces produits. Il en ressort que pour la quasi-totalité d'entre eux et au-delà de la nécessaire substitution des substances dangereuses, c'est la phase d'utilisation qui génère les impacts les plus importants, notamment en matière d'émission de CO₂. Les analyses montrent également une bonne corrélation entre les émissions de CO₂ et les autres impacts environnementaux identifiant ainsi les réels leviers d'action.

Pour les produits embarqués sur des plates-formes mobiles, la nature (aéronautique, naval, ferroviaire ...) et le profil (durée de vie, pourcentage de temps en mobilité ...) de cette mobilité est le

paramètre prépondérant en terme d'impacts environnementaux. Cela est dû essentiellement à l'impact de la masse déplacée et dans une moindre mesure à leur consommation.

Moins cette mobilité est importante, plus la consommation en phase d'utilisation doit être prise en compte et à l'extrême, elle devient le seul paramètre vraiment significatif pour les équipements fixes et à fort taux d'utilisation.

Performance relative à l'anticipation des normes environnementales dans la conception des produits (DPEF) :

Développement des outils du programme de sensibilisation à l'écoconception : en 2018 les supports de formation ont été mis à disposition

La sensibilisation aux enjeux environnementaux et à leur prise en compte dans le développement des nouveaux produits doit accompagner le développement de la démarche d'écoconception. L'année 2018 a vu le développement des supports de formation et de sensibilisation, en particulier à destination des équipes d'ingénierie et des responsables de la politique produit. Des sessions pilotes ont été réalisées sur différents sites pour consolider ces supports et préparer le déploiement prévu à partir de 2019.

5.5.4.1 Obsolescence et création de valeur

L'accroissement et l'évolution des réglementations environnementales (RoHS, REACH, TSCA etc...) entraînant la limitation voire l'interdiction d'utilisation de certaines substances se traduit par un risque grandissant qu'un équipement ou système ne puisse être fabriqué et soutenu tout au long de son cycle de vie. C'est pourquoi Thales a inscrit dans ses processus et déployé dans ses pratiques, une démarche proactive qui repose sur une anticipation des risques et la mise en place des actions nécessaires à leur maîtrise.

Cette démarche s'appuie sur une veille réglementaire centralisée, de périmètre en constante augmentation dont les éléments de synthèse sont diffusés sous forme d'alerte à l'ensemble des acteurs Thales concernés. L'ensemble de ces données sont capitalisées dans la base de données centralisée Thales, accessible à l'ensemble des entités du Groupe, ainsi que dans les PLM (Product Lifecycle Management) et ERP (Enterprise Resource Planning). Un outil d'analyse développé par Thales, permet de croiser l'ensemble de ces informations pour s'assurer en premier lieu de la conformité réglementaire et également mener les analyses d'impact essentielles à l'anticipation des risques d'obsolescence.

Thales s'attache à identifier des produits et des procédés de substitution lorsqu'une substance dangereuse présente un risque ou est menacée d'interdiction. Conscient de l'enjeu de l'interdiction du recours à certaines substances chimiques pour ses procédés et équipements, Thales met en place des plans de substitution pour le maîtriser. Réalisées en interne ou avec des partenaires industriels, ces études de substitution ont pour objectif d'évaluer les performances des procédés industriels alternatifs et de s'assurer que les produits ainsi fabriqués restent conformes aux exigences techniques. La reconception des produits et de ses interfaces ainsi que le redimensionnement des outils industriels peuvent être nécessaires.

Performance relative à l'anticipation des normes environnementales dans la conception des produits (DPEF) :

Procédés industriels concernés par la substitution des chromates - respect du calendrier en lien avec la date butoir

Par exemple dans le cas des chromates, Thales a initialisé dès 2013 la recherche de procédés de substitution pour plus de 30 procédés industriels utilisés pour ses applications en s'assurant de la capacité de ses sous-traitants à maîtriser ces procédés. Thales a déjà ainsi engagé plus de 6 M€ pour ces travaux, pour le déploiement des substitutions dans les équipements et les systèmes et poursuit ses travaux en suivant l'avancement réel de ces substitutions qui se situent à fin 2018 entre 30 % et 90 % en fonction des secteurs concernés et ce de façon à en garantir la finalisation dans les délais requis.

La prise en compte des enjeux environnementaux dans le développement des produits doit s'accompagner de création de valeur pour les clients afin de s'inscrire dans une démarche pérenne. Cette dimension est notamment traitée au travers de la politique produit et de la démarche d'écoconception mise en œuvre. Pour la quasi-totalité des produits Thales la phase d'utilisation des équipements et des systèmes chez les clients est la première contribution aux impacts de ces produits. En conséquence, les actions d'écoconception visent de façon simultanée à renforcer la proposition de valeur aux clients (amélioration des conditions opérationnelles, réduction des coûts totaux de possession, optimisation de la gestion de la fin de vie) et à améliorer significativement la situation environnementale.

Un Comité de pilotage transverse au Groupe, coordonné par la Direction HSE et rassemblant les coordinateurs HSE de toutes les GBU permet d'assurer une gestion responsable.

5.5.4.2 Comprendre et limiter les effets du réchauffement climatique

5.5.4.2.1 Mesure et compréhension des effets sur l'environnement

Thales, impliqué depuis 1974 dans la mise en œuvre de satellites et d'instruments optiques et radar de très haute performance pour l'environnement et le changement climatique, est un acteur majeur dans l'observation de la Terre, la compréhension du changement climatique et la surveillance de l'environnement.

À titre d'exemples : toute la famille de la météo géostationnaire, les instruments optiques VEGETATION, Hyperspectral pour la couleur de l'eau ENVISAT/Meris, les satellites radars ERS, COSMO SKYMED, l'instrument ASAR, les satellites et instruments radars altimétriques TOPEX/Poseidon et Jason 1, 2 et 3 pour l'océanographie, les instruments atmosphériques IASI et radar d'observation des glaces (CRYOSAT) ; aujourd'hui Thales Alenia Space est en charge des sentinelles S1 radar (A B C et D), S3 océanographie (A B C et D) et S6 Jason CS (instrument hérité de Poseidon, fleuron mondial de l'altimétrie spatiale).

Objectifs	Projet
Etude de la topographie des océans et des eaux de surface continentales	SWOT s'annonce comme une innovation majeure dans un secteur à très fort enjeu stratégique, économique et sociétal. En océanographie, il fournira des mesures permettant de restituer la hauteur de la surface des océans et des vagues avec une résolution améliorée par rapport à Jason. Il en résultera une meilleure modélisation du couplage océan/atmosphère. La mission d'hydrologie évaluera les évolutions du stockage d'eau des zones humides, lacs et réservoirs, ainsi que la débitmétrie des fleuves. La structure du satellite a été livrée et l'intégration du sous-système permettant de précipiter sa désintégration dans l'atmosphère loin de toute zone habitée et des routes maritimes terminée en 2018. Ce sous-système permettra d'être la première plateforme au monde qui effectuera une rentrée contrôlée en fin de vie afin de ne laisser aucun débris en orbite, en conformité avec la loi relative aux Opérations Spatiales qui entrera définitivement en vigueur en 2020. Le lancement de ce satellite est prévu en 2021.
Bilan des gaz à effet de serre	Thales Alenia Space a mené entre 2012 et 2016 au sein de la chaire Industrielle BRIDGES, puis depuis début 2018 avec la chaire industrielle TRACE qui lui a succédé, des travaux avec les scientifiques du climat (LSCE et LMD notamment) pour optimiser les concepts des missions spatiales associés aux modélisations (modèles d'inversion, de transport et de transfert radiatif) afin de mesurer les émissions anthropiques des Gaz à Effet de Serre (GES) CO ₂ et CH ₄ . Thales Alenia Space a également mené et mène encore actuellement des travaux avec le CNES, avec la Commission européenne (CHE : H2020 en cours) et des développements internes.
Cartographie de la fluorescence de la végétation terrestre afin de quantifier l'activité photosynthétique	Fin 2018, Thales Alenia Space a signé un contrat avec l'Agence Spatiale Européenne (ESA) pour diriger la mission Fluorescence Explorer (FLEX) ainsi qu'un contrat de novation permettant d'intégrer celui attribué initialement par l'ESA à Leonardo concernant le développement de l'instrument FLORIS. L'instrument FLORIS de Leonardo est un spectromètre imageur à haute résolution qui captera la lumière émise par les plantes et la décomposera en ses couleurs constitutives. Il pourra alors identifier la faible lueur rougeâtre émise lors de la photosynthèse, normalement invisible à l'œil nu, et identifier avec précision la fluorescence de la végétation, permettant aux chercheurs d'évaluer la santé de l'écosystème terrestre.
Mesures des émissions anthropiques du CO ₂	Le programme qui positionnera l'Europe comme contributeur majeur (et indépendant) des mesures des émissions anthropiques du CO ₂ est CO2M, future mission de Copernicus en cours de définition. Il fait suite aux études menées pour Carbonsat et sera le seul imageur pour le CO ₂ , avec une fauchée de l'ordre de 200 kms. Son intérêt par rapport aux sondeurs réside dans le fait qu'il va pouvoir couvrir beaucoup plus d'émissions anthropiques en un seul passage pour pouvoir commencer à résoudre les émissions anthropiques. Dans le cadre du futur programme Copernicus, CO2M, Thales Alenia Space évalue

Objectifs	Projet
	pour une phase A/B1 différents concepts d'instruments les mieux adaptés aux spécifications communiquées par l'ESA .

5.5.4.2.2 Contrôle et prévention

Certains des moyens d'observations mentionnés précédemment sont également utilisés pour le contrôle et la prévention et contribuent à une meilleure gestion des ressources halieutiques, agricoles et forestières. Ils sont complétés par les systèmes de surveillance qui sont implantés sur navires et sur aéronefs. Parmi les éléments identifiés et suivis, permettant de déclencher les actions nécessaires à la protection de l'environnement, on peut citer :

- pollution et suivi des déplacements de pollution ;
- feu de forêt, érosion des plages ;
- déforestation ;
- exploitation illicite de mines ou de ressources naturelles.

5.5.4.3 Innovations et produits écoresponsables

5.5.4.3.1 Environnement et cycle de vie du produit

Thales s'appuie sur une approche globale qui prend en compte tout le cycle de vie du produit, depuis l'extraction de matières premières jusqu'à son élimination en fin de vie, ainsi que l'ensemble des critères environnementaux (consommations de matières premières, d'eau et d'énergie, rejets dans l'eau et dans l'air, production de déchets...). Les travaux menés ces dernières années pour caractériser les principaux produits Thales ont permis de dégager deux axes d'amélioration prioritaires :

- le recours à des ressources durables pour la conception et la fabrication des produits, axe concernant notamment l'anticipation des réglementations relatives aux substances dangereuses dans les nouveaux développements ;
- la réduction des consommations d'énergie et des émissions de CO₂ des produits.

5.5.4.3.2 Ressources durables et substitution des substances dangereuses

La démarche générale de conception qui vise à réduire la masse des produits conçus par le Groupe permet de minimiser la consommation des ressources. S'appuyer sur les dimensions standards des plaques et profilés permet de réduire le volume de "copeaux". L'utilisation des nouvelles technologies, telle que la fabrication additive, combinée à l'utilisation d'outils d'optimisation topologique, limite la consommation de matière pour un besoin donné.

Thales porte également une attention particulière à la disponibilité des ressources critiques et répond aux enquêtes diligentées par les instances européennes et françaises.

Enfin, les substances menacées d'interdiction du fait des évolutions réglementaires sont particulièrement suivies (voir section 5.5.4.1).

5.5.4.3.3 L'écoconception au service de l'environnement

On présente dans le tableau suivant quelques exemples de produits pour lesquels des réductions d'impacts environnementaux ont été réalisées suivant les axes définis ci-dessus :

Performance relative à l'anticipation des normes environnementales dans la conception des produits (DPEF) :

Évaluation de la réduction de l'impact environnemental des produits :
1 écoproduit représentatif de chacun des secteurs d'activité

Type d'amélioration	Produit	Action et résultats obtenus
Approche de réduction de la masse des équipements déplacés, de la consommation et de la longueur de câbles	Réduction des masses déplacées dans le domaine terrestre avec la nouvelle caméra Sophie dévoilée lors du Salon Eurosatory 2018. (GBU LAS)	La stratégie générale d'écoconception des produits tactiques s'est naturellement articulée avec le besoin de renforcer le confort d'utilisation. Tout en améliorant les performances techniques du produit, la nouvelle architecture du produit a permis une réduction de près de 40 % de la masse absolue du produit à 2,5 kg. Ces gains sont amplifiés par l'intégration dans cette caméra de fonctions précédemment fournies par d'autres appareils (ex. jumelles optiques). À fonctions équivalentes, le gain de masse dépasse donc 60 %. Sur l'ensemble du cycle de vie, et pour ce seul équipement de taille modeste, les économies de carburant des plateformes recevant les utilisateurs et leurs équipements se chiffrent en centaines de litres et dépassent la tonne de CO₂. La rencontre avec les utilisateurs a permis de s'assurer qu'ils répondent aux attentes opérationnelles.
	Réduction de masse et de longueur de câbles dans le domaine naval avec l'intégration et la miniaturisation des systèmes RESM (Radar Electronic Support Measurement) des bâtiments de surface. (GBU DMS)	La dernière génération dédiée à la Frégate de Taille Intermédiaire (FTI) verra pour la seconde fois sa masse réduite de près de 50 %. Au total, la masse aura été divisée par 4 en moins de 20 ans. La longueur de câbles de ces systèmes atteignait initialement 2 kilomètres. Elle se trouve désormais réduite d'un facteur 3 . Ces gains se traduisent là aussi par une réduction des masses embarquées et de consommation des navires, atteignant plusieurs centaines de tonnes de carburant et de CO ₂ après 20 ans de navigation.
	Réduction de la masse et électrification des aéronefs dans le secteur aéronautique avec l'équipement de conversion d'énergie TR5000 . (GBU AVS)	Les équipes de développement sont parvenues à réduire la masse d'environ 7 % par rapport à la version précédente. D'autre part, l'efficacité énergétique a été accrue de près de 30 % pour dépasser le seuil de 1000W/kg . Cette évolution concourt concrètement à maîtriser les effets de l'installation de systèmes énergétiques embarqués toujours plus puissants.
	Généralisation des efforts sur la masse et les équipements dans le secteur aéronautique.	On peut citer par exemple la version 3 de l'IESI (Integrated Electronic Stand-by Instrument) qui a permis un gain de plus de 20 % sur la masse et de plus de 35 % sur la consommation par rapport à la version 2.

	(GBU AVS)	
«Mode éco»	Possibilité de basculer en «mode éco» lorsque compatible de la mission avec le Radar SMART L. (GBU LAS)	Il est doté d'un système de refroidissement liquide et d'une unité de contrôle de la température, l'implantation d'un «mode éco», compatible des contraintes de la mission permet de réduire la consommation de 50 % tout en ralentissant le vieillissement des composants critiques . Cette fonction qui n'était pas demandée par le client a été identifiée en cours de développement comme un axe d'optimisation du système global.
Révision de l'architecture équipement	Réduction de la consommation et de la masse en s'appuyant sur les analyses d'impact initiales. (GBU SIX)	Pour le développement d'un équipement de communications sécurisées, les analyses d'impacts ont permis de définir des objectifs de réduction de la consommation et de la masse plus ambitieux que les exigences initiales . Elles sont actuellement en cours de réalisation, notamment grâce à une révision de l'architecture de l'équipement permettant l'amélioration du ratio consommation/performance.
Innovations au service de l'environnement	Multiplés innovations au service de l'environnement avec le projet StratoBus. (GBU Space)	Démarré en 2016, <i>StratoBus</i> est une plateforme stratosphérique géostationnaire autonome destinée à de nombreuses applications telles la surveillance des frontières et de la piraterie maritime, le renforcement du réseau GSM lors d'évènements de grande ampleur ou l'amélioration du système GPS sur les zones de trafic intense. Cette plateforme ne fonctionne qu'à l'énergie solaire et sa mise à poste ne nécessite pas de lanceur . Elle est fabriquée à partir de sous-systèmes recyclables et l'usage d'hydrogène ou d'hélium réduit considérablement le risque de pollution en cas d'accident. Elle utilise un grand nombre d'innovations : système de génération d'énergie (couplage des panneaux photovoltaïques à un système d'amplification de l'énergie solaire breveté par Thales), dispositif de stockage par pile à combustible réversible ultralégère , etc. 2018 a vu la réalisation avec succès des essais de modules photovoltaïques innovants, ultra légers, flexibles et à haut rendement. D'une masse inférieure à 800 g/m ² , ils offrent une puissance supérieure à 200 W/m ² . Le développement de <i>StratoBus</i> est prévu en 2019 pour un premier vol fin 2022.
	Ecoconception d'un satellite avec le projet GreenSat auprès de l'ESA. (GBU Space)	Thales a aussi été sélectionnée pour participer à l'étude GreenSat auprès de l'ESA. Cette étude se focalise sur l'éco-conception d'un satellite afin de réduire au maximum ses impacts environnementaux à partir d'une analyse de cycle de vie (ACV) . L'ACV effectuée sur la mission de référence (<i>Sentinel 3</i>) a permis d'identifier les principaux hotspots et de définir des stratégies ciblées pour y remédier. Une analyse quantitative des gains des différentes options a ensuite

		<p>permis de filtrer ces options pour ne retenir que les meilleurs candidats. Lors de l'étape ultime du projet GreenSat, les 3 meilleures stratégies seront intégrées sur le satellite et des roadmaps de développement définies pour augmenter le niveau de maturité de ces concepts.</p>
--	--	---

5.5.4.4 Des solutions innovantes pour le climat

5.5.4.4.1 Des solutions pour réduire l'empreinte environnementale des clients

Les solutions fournies par Thales aux opérateurs de transport aérien et terrestre, et mentionnées dans le paragraphe suivant, visent à optimiser l'efficacité opérationnelle pour le client tout en limitant l'impact environnemental.

Dans un autre domaine, le développement des simulateurs, au-delà d'une démarche d'écoconception propre, permet de réduire le nombre d'heures de vol nécessaires à la formation et à l'entraînement des pilotes. Le simulateur d'hélicoptère *Reality H* cumule ces deux bénéfices grâce à une consommation énergétique cinq fois moindre que la génération précédente, due à l'utilisation d'énergie électrique offrant un bien meilleur rendement sans risque de pollution, à des matériaux plus légers et recyclables, et à un transport facilité et moins émetteur de CO₂.

5.5.4.4.2 Une mobilité aérienne et ferroviaire durable

Du pilotage à la gestion du trafic aérien, Thales développe depuis plus de 30 ans des fonctionnalités qui permettent d'améliorer les performances, tout en diminuant l'impact pendant toutes les phases de vol :

- des aides à la navigation pour optimiser les trajectoires de vol, les phases de décollage et d'atterrissage en particulier et la circulation au sol, en tenant compte de la météorologie, diminuant ainsi bruit, émissions et consommation,
- des systèmes de gestion du trafic aérien pour le rendre plus fluide avec moins d'attente au-dessus des aéroports.

Les programmes menés pour atteindre ces objectifs sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Programme	Impacts
Thales contribue notamment au programme européen SESAR qui coordonne les activités de recherche et développement dans le domaine de l'Air Traffic Management et présente des enjeux d'envergure pour ce trafic : augmenter la sécurité et la capacité de l'espace aérien et des aéroports ; réduire l'impact environnemental ;	Thales contribue à l'optimisation des vols par une connaissance plus précise de la position de l'avion . Des démonstrations ont été réalisées et le développement de la fonction software certifiée finalisé en 2018 , pour une certification prévue au premier trimestre 2019. Une centaine d'avions doit être équipé d'ici la fin 2019 en parallèle de l'adaptation des aéroports aux nouvelles règles

Programme	Impacts
optimiser le réseau de routes ; partager l'information avec tous les acteurs ; capitaliser sur les échanges bord-sol.	et de la formation des personnels concernés.
En 2018, l'agence européenne du Système Global de Navigation par Satellite (GSA) a officiellement lancé le projet EDG2E (Équipement pour les systèmes GPS Galileo et EGNOS à double fréquence) avec un consortium dirigé par Thales.	L'objectif est d'optimiser la navigation aérienne avec la constellation Galileo . Ce projet de quatre ans prévoit de développer un récepteur mini-constellation à double fréquence pour avion qui offrira des fonctionnalités de navigation améliorées et permettra la normalisation et la préparation à la certification.
Thales a également signé en 2018 le programme "OneSKY" en Australie qui apportera une solution globale pour le trafic aérien civil et militaire sur un espace aérien couvrant 11 % de la surface du globe .	Le choix des routes préférentielles prendra notamment en compte le type d'avion, les charges de fuel, de masse embarquée et celles dues aux vents . La réduction de consommation de fuel permise conduira à une réduction des émissions de CO₂ et s'accompagnera d'une réduction des nuisances sonores aux alentours des aéroports.

Dans un contexte d'urbanisation croissante, créer les conditions d'une mobilité durable à l'intérieur des villes comme entre les villes est un des leviers les plus efficaces pour lutter contre les émissions de CO₂. Thales fournit aux opérateurs de transport des systèmes permettant de simplifier l'accès aux transports grâce à des transports publics interconnectés, de fluidifier le trafic, de réduire la consommation et d'accroître la capacité du réseau en diminuant les temps de trajet.

La solution *Green SelTrac*[®] *CBTC* permet, par exemple, de réduire de 15 % la consommation d'énergie d'un train en proposant des profils de vitesse économiques dans le système embarqué dans le train et lui permettre de circuler avec son énergie accumulée lorsque cela est possible. La Solution *ATSoft Energy Saving*, quant à elle, tire profit des interactions entre les trains comme source d'économie par optimisation de la gestion temps réel du trafic : usage de profils de vitesse lents et optimisation de la récupération du courant de freinage des trains en synchronisant l'accélération des uns avec le freinage des autres.

En 2018, Thales a finalisé l'acquisition du danois Cubris (GBU GTS), un des leaders du marché des systèmes de conduite assistée pour trains de grandes lignes. En permettant les échanges d'information en temps réel et sécurisés entre le système ferroviaire et le conducteur du train, ces systèmes optimisent la conduite du train et réduisent les émissions de CO₂. Ils représentent une technologie clé pour le futur train autonome. Cubris a développé et déployé GreenSpeed™, un système de conduite assistée reconnu, qui est déjà en service au Danemark (DSB et Lokaltog), au Royaume-Uni (South West Trains) et en Suède (Transdev), et en cours de déploiement par Transdev en Allemagne ainsi que par Finnish Railway (VR) en Finlande.

5.5.4.4.3 Smart city

L'analyse des données rend le fonctionnement des villes plus efficace. Les solutions Thales permettent de collecter des informations telles que consommation d'eau, d'énergie, abonnements à différents services publics ou privés, usagers des transports, qui permettent aux administrateurs des villes d'améliorer la qualité de vie des habitants et de réduire l'empreinte environnementale. Thales, grâce à ses solutions d'analyse de données, permet aux acteurs de l'espace urbain :

- d'exploiter les gigantesques réservoirs de données de la ville connectée - *smartphones*, éclairage public, transport, panneaux d'affichage, accès aux lieux publics, caméras de surveillance, etc. - pour mieux comprendre et anticiper les besoins des habitants et leur offrir des services optimisés en fonctionnement qui simplifient leur vie ;
- d'informer les usagers sur le trafic fournissant, quasiment en temps réel, aux automobilistes et usagers des trains des données sur l'état du trafic ;
- de mieux gérer les opérations au quotidien et de faciliter la coordination des différents acteurs, notamment en cas de crise. Ces solutions améliorent également l'efficacité environnementale des villes : consommation d'eau, d'énergie, usage optimisé des transports, etc.

Solution	Impacts
Système PRESTO (Toronto - Canada)	Le système électronique PRESTO , conçu et développé par Thales, permet aux habitants de la région du Grand Toronto de circuler à bord des différents moyens de transport en commun disponibles (train, métro, bus) au moyen d'un titre de transport unique , une carte électronique sans contact utilisable sur l'ensemble du réseau. L'analyse statistique, appliquée aux données enregistrées, permet de mieux appréhender la mobilité à l'échelle de ce vaste bassin de déplacement, d'adapter l'offre aux besoins réels, d'imaginer de nouveaux services et de favoriser ainsi les transports en commun.
Mise en œuvre des systèmes CBTC et ISC (Hyderabad - Inde)	Thales contribue au programme d'Hyderabad (Inde) pour devenir une cité où les transports en commun urbains se développent notamment en fournissant au nouveau système de métro inauguré en novembre 2017 les systèmes CBTC (Communication-Based Train Control) et ISC (Integrated Communications and Supervision) , et ce pour la première fois dans ce pays. Ce métro, respectueux de l'environnement, devrait réduire les émissions de carbone, à la fois en fonctionnant à l'électricité et en limitant le transport routier à forte émission.

5.5.5 Autres indicateurs environnementaux

Le tableau ci-après reprend quelques éléments permettant d'évaluer l'évolution des performances environnementales de Thales, à périmètre constant. En 2018, le périmètre comprend 28 pays et 151 sites. Ce périmètre représente 97,5 % du chiffre d'affaires et 98,75 % de l'effectif Groupe.

2015 est l'année de référence pour les objectifs de la période 2016 à 2018.

Le présent chapitre a fait l'objet d'une revue de sincérité par le cabinet Mazars. Les indicateurs mentionnés dans le tableau ci-après font l'objet d'une conclusion d'assurance modérée présentée dans l'avis détaillé en section 5.8. Rapport de l'organisme tiers indépendant.

	Unités	Évolution 2012-2015 (à périmètre constant 2012-2018)	2016	2017	2018	Évolution 2016- 2018
Énergie						
Consommation d'électricité	Milliers de tep	- 5 %	131	132	131	0,3 %
Consommation d'électricité par CA	Tep/M€	- 17 %	9,1	8,7	8,5	- 11 %
Consommation d'énergie fossile	Milliers de tep	- 11 %	21,9	22	20,4	- 3,4 %
Consommation d'énergie fossile par CA	Tep/M€	- 22 %	1,52	1,44	1,32	- 14,6 %
Consommation totale d'énergie	Milliers de tep	- 7 %	155	156	154	0,5 %
Consommation totale d'énergie par CA	Tep/M€	- 18 %	10,7	10,2	9,98	- 11,2 %
Eau						
Consommation d'eau	Milliers de m ³	- 11 %	1 587	1 593	1 502	- 2 %
Consommation d'eau par CA	m ³ /M€	- 22 %	110,3	104,4	97,1	- 14 %
Déchets						
Production totale de déchets ^(a)	Tonnes	- 4,7 %	14 967	16 080	15 278	1,6 %
Production totale de déchets par CA ^(a)	Kg/M€	- 16,8 %	1,04	1,05	0,99	- 10 %
Ratio de déchets non dangereux ^(a)	%	- 9,1 %	75	81	79	8,3 %
Déchets non dangereux par personne ^(a)	Kg/pers.	- 9,1 %	159,7	179,5	166,8	3,5 %
Taux de recyclage déchets non dangereux	%	22,4 %	50	55	59	- 7,8 %
Taux de recyclage déchets non dangereux ^(a)	%	2 %	52	56	58	2,7 %
Taux de recyclage déchets dangereux	%	- 21,4 %	25	32	40	112 %

	Unités	Évolution 2012-2015 (à périmètre constant 2012-2018)	2016	2017	2018	Évolution 2016- 2018
Rejets						
Rejets d'eaux industrielles	Milliers de m ³	- 21 %	652	595	627	12 %
Rejets atmosphériques	Tonnes	25 %	993	923	325	- 65 %
CO₂						
Émissions de CO ₂ liées aux énergies	Milliers de t de CO ₂	- 13 %	187	188	186	- 0,3 %
Émissions de CO ₂ liées aux énergies par CA	T de CO ₂ /M€	- 24 %	13	12,4	12,1	- 12 %
Émissions de CO ₂ liées aux substances (Kyoto + R22)	Milliers de t de CO ₂	- 4 %	27	30	25	- 29 %
Dont émissions de CO ₂ liées au SF ₆	Milliers de t de CO ₂	- 44 %	1,6	3,4	1,3	- 81 %
Émissions de CO ₂ liées aux transports (périmètre Groupe)	Milliers de t de CO ₂	- 3 %	81	77	77	- 2 %
Émissions de CO ₂ liées aux transports par CA	Kg de CO ₂ /M€	- 15 %	5,6	5,1	5,0	- 14 %
Scope CO₂ selon GHG Protocol						
Scope 1 (gaz, fuel, charbon, substances, énergies sources mobiles)	Milliers de t de CO ₂	- 9 %	82	86	75	- 14 %
Scope 2 (électricité, vapeur)	Milliers de t de CO ₂	- 12 %	134	136	138	1 %
Scope 3 (déplacements professionnels : air, fer, route)	Milliers de t de CO ₂	- 3 %	81	77	77	- 2 %
TOTAL SCOPES 1, 2 ET 3	MILLIERS DE T de CO₂	- 9 %	297	299	290	- 4 %
TOTAL SCOPES 1, 2 ET 3 PAR CA	T de	- 20 %	21	20	19	- 15 %

	Unités	Évolution 2012-2015 (à périmètre constant 2012-2018)	2016	2017	2018	Évolution 2016-2018
	CO ₂ /M€					
Divers						
Sites certifiés ISO 14001			120	124	118	
Population concernée par rapport à l'effectif Groupe	%		89 %	89 %	89 %	

(a) Hors déchets exceptionnels.

5.5.6 Règles de *reporting* environnemental

5.5.6.1 Périmètre

Le périmètre de consolidation des données environnementales est basé sur le périmètre de consolidation financière. Toutefois, compte tenu de l'activité et/ou de l'effectif restreint ou de l'absence de maîtrise opérationnelle par Thales, certains établissements n'ont pas été retenus.

Dans le cadre de ce rapport, les indicateurs 2018 sont fournis à périmètre identique à 2015.

5.5.6.1.1 Critères

Sont retenues les sociétés répondant aux critères suivants :

Participation et contrôle opérationnel

- Participation de Thales supérieure ou égale à 50 % du capital de cette Société ;
- Thales exerce le contrôle opérationnel de cette Société.

Les filiales et les *joint-ventures* ne répondant pas aux critères ci-dessus ne sont pas concernées par le *reporting* environnemental.

Activité/effectif

- "établissement/site" exerçant une activité relevant de l'Operating Model 4, quel que soit l'effectif ;
- "établissement/site" exerçant une activité relevant de l'Operating Model 3 dont l'effectif est supérieur à 50 personnes ;
- "établissement/site" exerçant une activité relevant de l'Operating Model 2 dont l'effectif est supérieur à 100 personnes.

L'instruction "Définition des niveaux de Système de Management HSE" détaille les niveaux d'Operating Model (classification selon le type d'activité : industrielle, semi-industrielle, tertiaire).

Système de management environnement

Tous les "établissement/site" certifiés selon la norme ISO 14001 et/ou EMAS et/ou OHSAS 18001 et/ou ISO 45001 ont à intégrer dans le périmètre de *reporting* indépendamment des critères relatifs à l'activité.

5.5.6.1.2 Évolution du périmètre

- Cessions/Acquisitions : société à inclure dès qu'un exercice calendaire complet a été réalisé et si la Société répond aux critères de sélection du périmètre.
- Création d'activité : société à inclure dès qu'un exercice calendaire complet a été réalisé et si la société répond aux critères de sélection du périmètre.
- Transfert d'un site à un autre : prise en compte des données dans le *reporting* :
 - du site de départ du 1^{er} janvier N à la date de transfert,
 - du site d'arrivée de la date de transfert au 31 décembre N.
- Absorption intra Groupe : intégration des données de l'entité absorbée pour la période 1^{er} janvier N à la date d'absorption dans les données de l'entité absorbante.

5.5.6.2 Procédure de reporting

Une instruction intégrée au référentiel Groupe fixe les règles pour chaque étape de saisie, de validation et de consolidation des données. Elle définit également le rôle de chaque intervenant et favorise l'enregistrement des données (traçabilité, archivage, etc.).

5.5.6.3 Indicateurs

Les préoccupations environnementales évoluent et les indicateurs doivent être adaptés au rythme de ces préoccupations, mais également à celui des priorités du Groupe. Certains de ces indicateurs, difficiles à appréhender, peuvent générer des réponses discordantes d'un pays à l'autre. Thales s'attache donc à modifier et à adapter son référentiel d'indicateurs pour rendre plus performant le *reporting*, tenant ainsi compte des retours d'expériences des années précédentes et des évolutions actuelles et futures des enjeux environnementaux. La description des indicateurs est disponible dans l'outil de *reporting*. Une note méthodologique de calcul de l'empreinte carbone est également disponible.

5.5.6.3.1 Outil de reporting

Thales s'est doté d'un outil de *reporting* et de pilotage sur l'ensemble du périmètre de consolidation et disponible par l'intranet. Il consolide des données au niveau de chaque entité, pays ou zone et au niveau Groupe. En outre, il est configuré de telle sorte qu'il vérifie la cohérence entre les informations et propose des adaptations en fonction des spécificités de chaque pays (unités de

mesure, facteur de conversion, etc.). Cet outil permet également d'appliquer les règles de saisie, de validation et de consolidation définies dans la procédure de *reporting*.

5.5.6.3.2 Analyse des performances

Pour faciliter l'analyse des résultats, le *reporting* Groupe intègre les principes suivants :

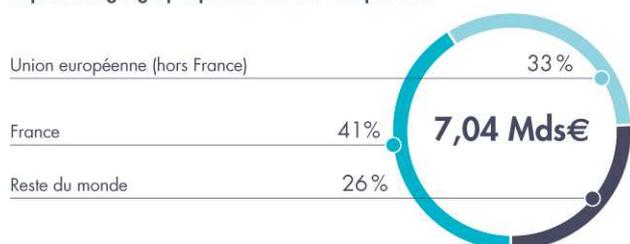
- les variations de périmètre liées notamment aux opérations de cessions et d'acquisitions. Pour chaque famille d'indicateurs, un chiffre brut est donné (ex. : consommation d'eau en mètres cubes) et un ratio complète l'information pour tenir compte des variations de périmètre (ex. : consommation d'eau par personne) ;
- des objectifs Groupe sont assignés pour une période donnée au cours de laquelle :
 - l'évolution des performances est évaluée à périmètre constant,
 - les coefficients tels que facteurs d'émissions pour les émissions de CO₂ sont constants ;
- lors du changement de période, si les facteurs d'émissions sont modifiés, les performances de l'année de référence sont recalculées avec les nouveaux coefficients ;
- les principes et méthodes de *reporting* des données sont décrits dans l'instruction "guide méthodologique de *reporting* des données environnementales" et celui des émissions de CO₂ dans le "guide méthodologique de calcul des émissions de CO₂" disponibles dans le référentiel Groupe.

5.7.3 L'intégration des enjeux de responsabilité d'entreprise dans la chaîne d'approvisionnement

Thales conçoit et produit des solutions intégrées, composées d'équipements, de sous-systèmes ou de systèmes complets qui sont, pour la plupart développées avec l'aide de partenaires extérieurs. Ainsi, la part des achats représente près de la moitié du chiffre d'affaires du Groupe et provient à plus de 80 % de France, d'Europe et d'Amérique du Nord à l'image de l'empreinte industrielle du Groupe.

La qualité et la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement contribuent donc activement à la valeur ajoutée de Thales et à la satisfaction de ses clients, et de ce fait celle-ci se doit d'être engagée dans une démarche de responsabilité.

Répartition géographique des achats Groupe 2018



5.7.3.1 Achats responsables

5.7.3.1.1 Une politique Achats exigeante

La politique Achats de Thales vise à travailler avec une base de fournisseurs performants, fiables, et respectant strictement les lois et réglementations nationales et internationales qui leur sont applicables, y compris pour ce qui concerne les exigences de conformité aux règles du commerce international (dont celles relatives au contrôle des exportations) et les obligations environnementales, de santé et de sécurité des personnes, éthiques et sociales. Cette politique et les procédures d'achat du Groupe s'appliquent à tous les fournisseurs et sous-traitants.

Cette politique s'appuie sur dix pratiques d'achats responsables notamment présentes dans la Charte des Relations Fournisseur Responsables, dont Thales est signataire depuis 2010. Cette charte vise à développer une relation équilibrée et de confiance entre fournisseurs et clients, dans la connaissance et le respect de droits et devoirs respectifs. À ce titre, le Groupe a également nommé en interne un médiateur à l'écoute des fournisseurs, dans le but d'éviter ou de résoudre au plus tôt les éventuels conflits qui pourraient naître avec eux ; le médiateur Thales inscrit également son action dans le cadre des initiatives menées par le médiateur de la filière aéronautique et spatiale du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales).

En France, l'engagement de Thales dans ce domaine a été salué dès 2012 par l'obtention du "Label Relations Fournisseur Responsables" délivré par la Médiation des Entreprises et le Conseil National des Achats. Attribué pour une durée de trois ans, ce label distingue les entreprises engagées à construire une relation collaborative structurée avec leurs fournisseurs, basée sur un respect mutuel. Thales a obtenu le renouvellement de ce label pour la période 2015-2018.

5.7.3.1.2 Une chaîne d'approvisionnement responsable

Thales demande à ses fournisseurs du monde entier d'adhérer à sa démarche de responsabilité d'entreprise en signant sa Charte Achats et Responsabilité d'Entreprise. Celle-ci les engage à respecter les principes de son Code d'Éthique et ceux du Pacte Mondial des Nations unies et de l'OCDE, notamment en matière de droits de l'Homme, de normes du travail, d'environnement et de prévention de la corruption.

Les fournisseurs de Thales remplissent également un questionnaire d'auto-évaluation mesurant leur performance dans les domaines de la responsabilité d'entreprise (neuf questions sur les normes du travail, cinq sur la protection de l'environnement, deux sur la gouvernance d'entreprise, une sur l'éthique des affaires et une sur le contrôle des exportations) ; une note globale leur est attribuée et mesure ainsi leur performance extra-financière.

Par ailleurs, dans le cadre du processus de sélection, les fournisseurs sont également invités à remplir une auto-évaluation permettant de mesurer la maturité de leur management environnemental et d'engager un processus d'amélioration continue. Cette auto-évaluation est susceptible d'être vérifiée lors des audits fournisseurs réalisés par Thales, lesquels peuvent également conduire à solliciter un plan d'amélioration, voire à une décision de Thales d'écarter un fournisseur en cas de non-respect de certains critères rédhibitoires. Dans ce cadre, Thales a déjà engagé depuis plusieurs années des coopérations approfondies avec certains fournisseurs afin de définir et mettre en œuvre conjointement des plans de progrès.

Pour porter cette ambition, la Direction des Achats Groupe s'était fixé l'objectif d'avoir évalué à fin 2018 la maturité environnementale de tous ses fournisseurs de la classe A (ensemble des fournisseurs représentant 80 % des volumes d'achats) ainsi que de chacun de ses nouveaux fournisseurs. À fin 2018, 10.400 sites fournisseurs avaient fait l'objet d'une telle évaluation et le taux de couverture du panel de fournisseurs de classe A était de 84 %.

Année	Nombre de fournisseurs ayant signés la Charte Achats et Responsabilité d'Entreprise	Performance des fournisseurs dans les domaines de la responsabilité d'entreprise (normes du travail, environnement, gouvernance d'entreprise, éthique du commerce et contrôle des exportations) (note moyenne sur 10)
2018	15 610	8,7
2017	12 700	8,3
2016	10 500	8,7
2015	7 660	8,8
2014	4 400	8,7

Année	Nombre de sites fournisseurs ayant fait l'objet d'une évaluation de maturité environnementale	Fournisseurs de la classe A ayant fait l'objet d'une évaluation de maturité environnementale
2018	10 400	84 %
2017	7 500	67 %
2016	4 900	60 %
2015	2 400	50 %
2014	1 400	36 %

Lors des phases d'appel d'offres, le thème de l'environnement fait partie des exigences achats et entre dans les critères pondérés de sélection des fournisseurs.

Ces actions, qui tendent à développer une chaîne d'approvisionnement plus responsable, s'inscrivent pleinement dans le cadre de la mise en œuvre de la loi relative au devoir de vigilance des entreprises donneuses d'ordre (voir section 5.7.3.2).

FOCUS : MINERAIS DE CONFLITS, UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Bien que Thales ne soit pas soumis à la section 1502 de la loi américaine Dodd-Frank, car non coté sur le marché financier des États-Unis, le Groupe exerce un devoir de "due diligence" relatif aux minerais de conflit (*Conflict Minerals*) pour répondre aux attentes de ses clients et être conforme à ses engagements.

Thales relaie ces demandes auprès de sa chaîne d'approvisionnement, afin que la provenance des métaux visés par ces réglementations (étain, tantale, tungstène et or) soit autant que possible vérifiée.

Lorsque Thales identifie des fournisseurs susceptibles de fournir des éléments contenant ces métaux, le Groupe s'assure qu'ils disposent d'une politique relative aux minerais de conflit et/ou d'une organisation appropriée pour répondre aux interrogations sur le sujet.

Performance relative au respect par les fournisseurs des enjeux de responsabilité d'entreprise (pour 2018) (DPEF)

Performance des fournisseurs dans le domaine de la responsabilité d'entreprise (*note moyenne sur un total de 10*) : **8,7**

Part des fournisseurs de classe A ⁽¹⁾ évalués en termes de maturité environnementale : **84 %**

Cette performance s'inscrit pleinement dans les objectifs pluri-annuels de la prochaine période 2019-2023 qui ont été finalisés en accord avec les parties prenantes internes.

Achats responsables : Objectifs 2019-2023	Cible 2023
Pourcentage de nouveaux fournisseurs s'étant engagés sur les principes de la nouvelle Charte Achats de Thales	100 %

5.7.3.2 Plan de vigilance

La loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre demande la mise en place de "mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits de l'Homme et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la Société et de celles des sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation".

L'article L. 225-104-1 alinéa 4 du Code de commerce requiert que les mesures de vigilance exigées soient regroupées au sein d'un plan dit de vigilance, contenant :

1. Une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation (voir section 5.7.3.2.1).
2. Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques (voir section 5.7.3.2.2).
3. Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves (voir section 5.7.3.2.2).
4. Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques, établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives dans ladite Société (voir section 5.7.3.2.3).
5. Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité (voir section 5.7.3.2.4).

Au cours de l'exercice 2018, Thales a constitué un groupe de travail interne et pluridisciplinaire chargé de définir les grandes lignes du plan de vigilance, en s'appuyant également sur les travaux d'associations professionnelles dont le Groupe est membre.

- (1) Ensemble des fournisseurs représentant 80 % des volumes d'achat.

5.7.3.2.1 Elaboration de la cartographie des risques relevant du devoir de vigilance

Une première version de la cartographie distingue les risques résultant des activités de Thales et de ses filiales de ceux résultant des activités de ses sous-traitants et fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie :

1. La partie relative aux activités du Groupe et des sociétés contrôlées s'appuie sur l'exploitation d'un questionnaire de contrôle interne, la *Yearly Attestation Letter* (YAL), envoyé chaque année (113 questionnaires envoyés lors de la campagne 2017) par la Direction de l'Audit, des Risques, et du Contrôle Interne (DARCI) aux entités opérationnelles du Groupe. Les réponses à ce questionnaire sont analysées par le réseau des *Risk Advisors* et auditées par roulement par la DARCI. L'analyse faite en 2018 des réponses aux questionnaires adressés fin 2017 a permis de vérifier que les politiques et organisations en place au sein du Groupe en matière d'environnement, de santé et de sécurité des personnes, et de respect des droits humains et libertés fondamentales permettent de contenir raisonnablement tout risque majeur lié à leurs activités propres.

Le questionnaire YAL est mis à jour chaque année.

2. S'agissant des sous-traitants et des fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, ont été retenus comme présentant un risque les sous-traitants et fournisseurs combinant les critères suivants :

a) l'appartenance à l'une des 17 catégories d'achat retenues par Thales comme présentant le plus de risques en matière de droits humains et libertés fondamentales, de santé et sécurité des personnes, d'environnement (travaux d'installation et de BTP, sous-traitance de traitement de surface, etc.) ;

b) la localisation dans un pays considéré comme présentant des risques en matière de droits humains et libertés fondamentales, de santé et sécurité des personnes, d'environnement ; une liste de pays à risque a été constituée à partir de sources externes permettant d'évaluer de façon rigoureuse et objective les politiques des pays en la matière (1) ;

c) le chiffre d'affaires avec Thales dépassant certains seuils de matérialité.

Cette approche vise à répartir les fournisseurs et sous-traitants de rang 1 du Groupe en trois catégories de risque : faible, modéré, substantiel.

5.7.3.2.2 Descriptif de la procédure et des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

Les procédures d'évaluation de l'activité de Thales, de ses filiales et sociétés contrôlées s'appuient sur les questionnaires YAL et leur exploitation (voir section 5.7.3.2.1 ci-dessus) ainsi que sur les évaluations de maturité TIMS (voir section 3.4 "Environnement de contrôle").

S'agissant des procédures d'évaluation des sous-traitants et des fournisseurs, le plan actuellement en cours de déploiement s'appuie sur :

- une Charte Achats et Responsabilité d'Entreprise. En 2018, 15 610 fournisseurs ont signé cette charte contre 12 700 en 2017 (voir section 5.7.3.1.2).

Fin 2018, Thales a lancé un chantier de révision de cette charte, en s'inspirant notamment du Code de conduite de l'*International Forum of Business Ethical Conducts* (IFBEC) élaboré par les principaux acteurs européens et américains de la filière aéronautique et défense ;

- un questionnaire d'évaluation du risque fournisseur plus complet : jusqu'en 2018, les fournisseurs de Thales renseignaient un questionnaire d'auto-évaluation mesurant leur performance dans les domaines de la responsabilité d'entreprise (voir section 5.7.3.1.2). Ce questionnaire a été mis à jour et étoffé courant 2018, en lien avec l'*International Aerospace Environmental Group* et le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS). Son déploiement permettra, dès 2019, d'évaluer avec plus d'acuité les politiques et actions mises en œuvre par les sous-traitants et fournisseurs du Groupe dans les domaines relevant de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre ;
- des audits de sites fournisseurs réalisés par la Direction Achats de Thales sur les aspects qualité et techniques : ceux-ci intègrent également une vingtaine de points traitant particulièrement des sujets HSE et de la capacité du fournisseur à préserver l'environnement, assurer la sécurité des installations et des personnes et la gestion responsable des produits.

À ce stade de la mise en œuvre de la loi précitée, Il est prévu que :

- les **sous-traitants et fournisseurs à risque faible** ne fassent l'objet d'aucune mesure complémentaire particulière (autre que la signature de la charte en phase de sélection) ;
- les **sous-traitants et fournisseurs à risque modéré** renseignent le nouveau questionnaire d'évaluation du risque fournisseur ;
- les **sous-traitants et fournisseurs à risque substantiel** puissent faire l'objet d'une évaluation spécifique afin de lever les doutes sur leur capacité à réduire et contrôler leurs risques d'atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes et à l'environnement. Le Groupe se réservant alors, selon les résultats de cette évaluation, soit de continuer la relation commerciale sans mesure complémentaire, soit d'accompagner le sous-traitant ou le fournisseur dans la mise en place d'un plan d'atténuation des risques, soit de mettre fin à la relation commerciale.

5.7.3.2.3 Mécanisme d'alerte et de traitements des signalements

En 2018, Thales a revu son dispositif d'alerte professionnelle afin de le mettre en conformité avec la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ainsi qu'avec la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Cette démarche a abouti à l'extension et à la sécurisation accrue du dispositif d'alerte afin de le rendre apte à recevoir tous les signalements internes ou externes entrant dans les champs d'application de ces lois. Ce nouveau mécanisme d'alerte a été établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives de Thales.

(1) Rapport 2018 de l'International Trade Union Confederation, l'Environmental Performance Index de l'Université de Yale, le Global Slavery Index 2018 et le rapport mondial 2018 de Human Rights Watch.

(2) Ensemble des fournisseurs représentant 80 % des volumes d'achats.

(3) Sur les 15 alertes reçues en 2018, 10 étaient liées à des thématiques de relations au travail s'inscrivant dans le champ social du devoir de vigilance et une dans son champ environnemental (allégation de nuisances sonores).

5.7.3.2.4 Dispositif de suivi des mesures du plan de vigilance

Les mesures du plan de vigilance sont à ce jour évaluées au travers des indicateurs suivants (voir sections 5.6.1 et 5.7.3.1.2) :

- nombre de fournisseurs ayant signé la Charte Achats et Responsabilité d'Entreprise : 15 610 en 2018 (contre 12 700 en 2017) ;
- note globale 2018 de la performance des fournisseurs dans les domaines de la responsabilité d'entreprise : 8,7 sur 10 pour 2018 (contre 8,3 en 2017) ;
- part des fournisseurs de classe A (1) évalués en termes de maturité environnementale : 84 % en 2018 (contre 67 % en 2017) ;
- nombre d'alertes reçues via le dispositif d'alerte Groupe en 2018 : 15 (3) (contre 16 en 2017).

Ces indicateurs ont vocation à être enrichis dans le courant de l'année 2019.